

COLLECTION  
MÉMOIRE(S)  
D'ÉTAMPES  
*vol. 14*

LES CORPS DE MÉTIERS DANS LA  
RÉGION D'ÉTAMPES  
DU XII<sup>e</sup> SIÈCLE À LA RÉVOLUTION

3. Hôteliers et cabaretiers dans le sud de l'Essonne  
du XIV<sup>e</sup> siècle à la Révolution



*Archives municipales d'Étampes - 2017*

**COLLECTION MÉMOIRE(S) D'ÉTAMPES — VOLUME 14**

**Michel MARTIN, Clément WINGLER  
Dominique BASSIÈRE, Anne-Marie FIRON  
et Jean-Christophe BERTRAND**

**LES CORPS DE MÉTIERS DANS LA RÉGION D'ÉTAMPES  
DU XII<sup>e</sup> SIÈCLE À LA RÉVOLUTION :**

**3. Hôteliers et cabaretiers dans le sud de l'Essonne du XIV<sup>e</sup> siècle à la Révolution**

**Ville d'Étampes — Direction des Affaires culturelles, du Patrimoine & des Archives,  
en partenariat avec l'association  
Les Amis des Archives d'Étampes et de l'Essonne**

**Novembre 2017**

Illustrations de la couverture : David Teniers le Jeune, *Scène de taverne (1658)*, National Gallery, Washington DC

*Avec tous nos remerciements à Bernard Métivier et Bernard Minet*

**Collection Mémoire(s) d'Étampes — ISSN : 2417-3851  
dirigée par Clément Wingler**

**Comité de lecture et de rédaction :**

**Nadine Bellamy — Docteur en mathématiques appliquées  
Michel Martin — Docteur ès sciences naturelles  
Joëlle Surply — Docteur en sciences de gestion  
Clément Wingler — Docteur en histoire et civilisations**

**Une publication des Archives municipales d'Étampes :  
Direction des Affaires culturelles, du Patrimoine & des Archives,  
en partenariat avec l'association Les Amis des Archives d'Étampes et de l'Essonne  
4, rue Sainte-Croix — 91 150 Étampes**

**Dépôt légal à parution — Novembre 2017**

## *Introduction*

*Nous dédions cet article à la mémoire d'Antonio Baeza, tragiquement disparu en novembre 2016*

Avec ce travail nous poursuivons la série d'études sur les corps de métier depuis les époques les plus reculées pour lesquelles nous disposons de données. Cette fois, ce sont les métiers relatifs à la nourriture et au logement des voyageurs qui ont retenu notre attention. En effet, bien que les anciens auteurs aient noirci nombre de pages sur ces sujets, à l'exemple de Léon Marquis<sup>1</sup>, l'essentiel continuait à faire défaut : le fonctionnement quotidien des hôtelleries et le patrimoine des hôteliers. Si les causes de l'étude tardive et fragmentaire de ces thématiques ont déjà été expliquées<sup>2</sup>, et si l'on se doit de noter l'existence de publications antérieures à notre analyse, quelques plaisantins involontaires se sont crus autorisés à prétendre que ces mêmes travaux étaient exhaustifs, alors qu'ils sont seulement fragmentaires. Tout ceci nous a conduits à reprendre le harnais en dépouillant partiellement des études rurales, afin de



compléter les efforts précédents. Pourtant, nous ne prétendons toujours pas à l'exhaustivité. Enfin, nos travaux plus anciens ayant été peu diffusés dans la région étampoise, il apparaissait utile de publier ces résultats localement.

### **Région et période étudiées**

Les données générales sont tirées du bailliage d'Étampes de la fin de l'Ancien Régime, donc partiellement de la région de la Ferté-Alais, mais aussi du bailliage de Dourdan. Notre étude générale porte sur un polygone allant de Souzy-la-Briche à la Ferté-Alais, limité à l'est par la vallée de l'Essonne (jusqu'à Boigneville), puis rejoignant la vallée de l'Orge (par Audeville, Angerville, Oysonville et Corbreuse). Nous nous sommes notamment penchés sur trois localités : Étréchy, Étampes et Angerville, lesquelles se trouvent sur la route de Paris à Orléans, dont le trafic a dynamisé ce secteur d'activité. Avant la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, les données sont rares. Nous soupçonnons qu'un site gallo-romain traversé par la voie de Genabum à Lutèce ait pu constituer une sorte de relais routier (*mansio* ou *mutatio*). D'autres possibilités d'accueil existaient dans les agglomérations secondaires, mais sans que nous puissions avoir la preuve tangible de leur existence. En 1137, un acte de Louis VII évoque les tavernes étampoises, sans pour autant qu'il nous soit permis de les identifier comme hôtelleries ou cabarets<sup>3</sup>. Par la suite, jusque vers 1390, les données manquent cruellement, sauf pour la mention de rares enseignes étampoises. À ce propos, signalons que ce n'est pas l'originalité qui distingue ces appellations : nous rencontrons quatre hôtelleries « du Dauphin », quatre « de la Rose » et trois « des Trois-Rois ».

### **Les Hostelliers**

#### **De la fin du XIV<sup>e</sup> siècle à 1650**

Pour cette période, les informations sont plus nombreuses, bien qu'elles ne permettent guère de connaître le fonctionnement normal des établissements, ni leur nombre. Du reste, s'agissant de leur fonctionnement, les sources signalent pour l'essentiel des

événements inhabituels ou anormaux tels que le passage de personnalités, les décès et les faits délictueux, tandis que les actes notariés sont source de données sur le patrimoine des gérants ou des propriétaires, mais en demeurant presque muets sur l'activité ordinaire des hôtelleries. Il faut aussi se méfier du vocabulaire : avant la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, nous trouvons rarement les noms communs « auberge » et « aubergiste », tandis que nous rencontrons des « hôtelleries » ainsi que des « marchands hôteliers » et des « maîtres d'hôtel », en particulier dans les registres paroissiaux de Saint-Gilles d'Étampes. C'est ainsi qu'« auberge » et « aubergiste » ne s'imposent pas avant 1750. Il faut signaler que nous avons uniquement retenu les passages de rois, reines et princes de sang non mentionnés mais certains, ainsi que leurs visites attestées par des archives fiables. Par conséquent, nous avons sciemment négligé tous les séjours signalés par la tradition et cités par les anciens auteurs locaux dont la fiabilité a été fortement ébranlée par nos travaux précédents. En outre, si la différence entre cabarets et hôtelleries paraît claire, les cabaretiers ne semblent pas avoir hésité à accueillir des voyageurs pour la nuit, ainsi que nous le verrons.

Dans la région étudiée, la plus ancienne mention remonte à 1389. Il s'agit d'un fait crapuleux. Son auteur est un écuyer breton coupable d'avoir volé la bourse d'un voyageur logé dans une hôtellerie étampoise. Probablement ancien routier, l'homme de guerre a par ailleurs pillé, tué et volé avec des congénères gens d'armes ; il avoue aussi des vols à Toury (28) et à Châtre (Arpajon). L'instruction à charge contre lui commence à Paris le 24 septembre 1389 et le triste sire finit décapité. Peu après, une autre affaire de justice concerne le dénommé Simonet Corepin, soupçonné du vol de vêtements au Pont-Neuf. L'intéressé prétend avoir moissonné à Saint-Maur puis à Étampes, où il aurait acheté les vêtements litigieux, alors qu'il logeait à « l'Écu de France ». Soumis à la question, Corepin ne change rien à ses déclarations. Il s'en tire plutôt bien, écopant de la peine d'être battu publiquement au cul de la charrette et banni de Paris, le 16 août 1391<sup>4</sup>.

En 1393 sont mentionnées deux hostelleries d'Angerville : « la Selle » et « le Renard »<sup>5</sup>. Pendant le XV<sup>e</sup> siècle, les mentions sont rares et peu explicites, aussi passons-nous directement au siècle suivant.

Les censiers et terriers étampoises nous fournissent des noms d'hôteliers et ceux de quelques établissements. Ne nous attardons pas sur les registres paroissiaux, qui mentionnent des marchands-hôteliers dont nous ignorons tout, sauf leur existence,

à l'instar du dénommé Desrose, à Saint-Gilles, en 1595. En 1509, Antoine Guyard est marchand-hôtelier<sup>6</sup>, comme Jean Testard en 1574 et 1580<sup>7</sup>; la même année apparaît Pierre Mainfroy. Passons en revue les données en provenance d'Angerville. Les comptes de l'Hôtel-Dieu de Chartres nous apprennent que, le 27 août 1533, Mathurin Guillaume, maître de cet établissement, qui revient de Sens, dort dans une auberge d'Angerville<sup>8</sup>, en payant 2 sols et 9 deniers pour son souper<sup>9</sup>. En 1577, les ambassadeurs vénitiens logent également dans cette localité, cette fois au « Cheval-Bardé »<sup>10</sup>. En 1614, Louis XIII arrive en carrosse à Étampes, pour repartir le lendemain matin en direction d'Angerville où il dîne au même « Cheval-Bardé »<sup>11</sup>. Charles Lamy, laboureur-marchand, demeurant en « l'hostel où pend pour enseigne le Regnard », est cité en 1617, au moment du bail de cette hôtellerie, moyennant 15 minots de blé<sup>12</sup>. En 1631 sont mentionnés « la Belle-Image » et l'hôtelier du « Cheval-Bardé », lequel se nomme François Blanchet<sup>13</sup>. Il figure régulièrement dans les registres paroissiaux des années 1630 et 1640. À cette même époque, la « Belle-Image » est plusieurs fois citée<sup>14</sup>. L'hôtelier Nicolas Bourdeau apparaît, quant à lui, aussi bien dans les registres paroissiaux que dans les actes notariés, ainsi en 1638<sup>15</sup>. En juillet 1643, Jacques Bourdeau vend à son fils, Nicolas Bourdeau, une maison pour 600 livres. Des hôteliers portant vraisemblablement le nom de Jubert surgissent à la même époque. Une des filles de cette famille épouse l'hôtelier Jean de La Marre le jeune, alors qu'un neveu, Jacques David, est lui aussi hôtelier. En 1645, nous rencontrons l'hôtelier Jean Courtois parmi les héritiers du curé Baptiste Blanchet. La même année est signalée l'hôtellerie de « la Pucelle », puis, l'année suivante, celle de « l'Écu-de-France »<sup>16</sup>. La mention de l'hôtelier François David est récurrente dans les années 1645-1650; avec lui, nous rencontrons Élie Puis, Philibert Gilain et Nicolas Léger<sup>17</sup>. Pour une localité dont on peut estimer que la population compte de 1100 à 1300 habitants, la fréquence des mentions d'hôteliers est impressionnante. Sans la grande route, Angerville n'aurait été qu'une maigre bourgade agricole, même s'il ne faut pas exagérer l'importance du trafic. Pour Méréville, les archives notariales de 1531 à 1649 livrent les noms de 11 hôteliers et témoignent d'un nombre bien plus important de mentions<sup>18</sup>.

Revenons à Étampes. En 1601, Jean Boucher est hôtelier rue Évezard, mais possède aussi une maison couverte de tuiles dans la grande rue Saint-Pierre. La même année, Pierre Mercier, hôtelier de Saint-Pierre, possède une maison rue de la Boucherie et 50 ares de vigne<sup>19</sup>. Vers 1634-1635, Pierre Marcille, hôtelier au même faubourg Saint-Pierre, possède lui aussi une maison rue de la Boucherie, tandis qu'un autre hôtelier de Saint-Pierre, Étienne Moreau, possède 4 ha de terre au terroir de cette paroisse<sup>20</sup>. En

1600, le chirurgien militaire Jacques Cavinet épouse la fille de l'hôtelier Pierre Mercier<sup>21</sup> ; vingt ans plus tard, c'est le mégissier Pierre Léger qui prend pour épouse Catherine Bottier, une fille d'hôtelier<sup>22</sup>. Notons que ces hôteliers ne sont pas toujours propriétaires de l'établissement, ainsi la famille Sarradin qui, en 1600, baille à rente à l'hôtelier François Sarradin l'hôtellerie « du Cygne »<sup>23</sup>. L'accueil des montures et des animaux de trait oblige les hôteliers à faire l'acquisition de grains, paille et fourrage, ce qui explique pourquoi ils sont nombreux à préférer produire. Ceux-ci sont, en effet, souvent aussi laboureurs, même quand ils résident en ville. En 1638, le seigneur de La Montagne loue ainsi 13 ha de terre à Pierre Caillou, hôtelier de Saint-Gilles, pour 6 ans et moyennant un loyer en nature : 55 setiers de méteil<sup>24</sup>. Pour les années antérieures à 1650, nos recherches ont permis de découvrir des hôtelleries seulement à Étampes, Angerville et Méréville.

### **De 1650 à 1689**

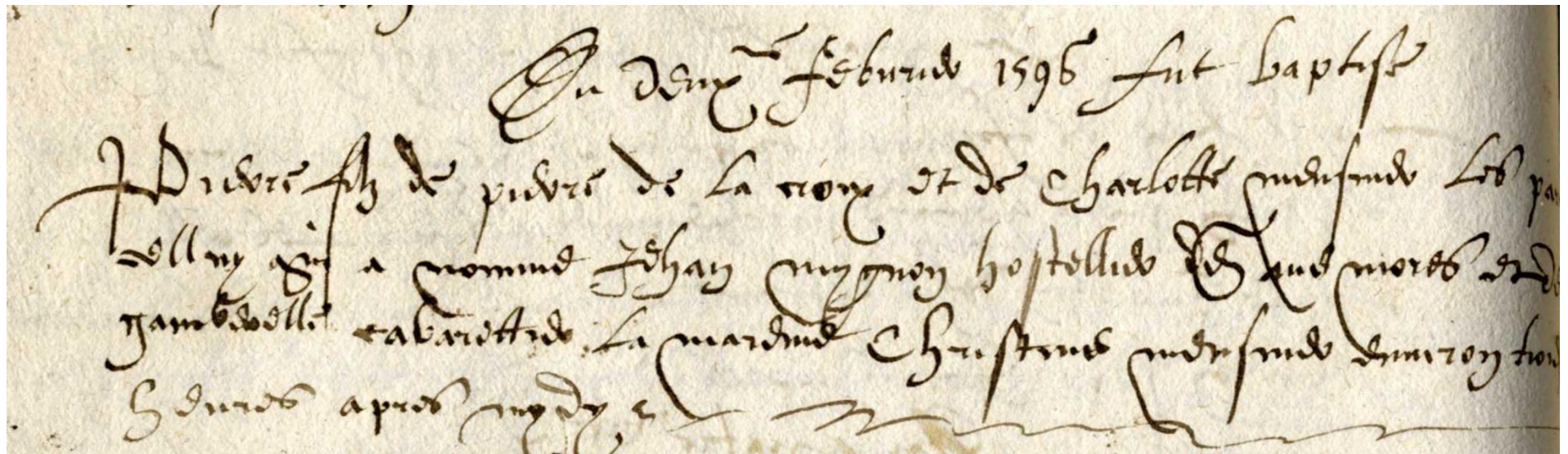
À partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, les archives deviennent plus nombreuses et les inventaires après décès bien plus fréquents ; il est donc possible de mieux cerner le milieu socioprofessionnel des hôteliers. En la matière, nous allons livrer une analyse par localité : Dourdan, Étréchy, Étampes, Angerville, et les campagnes.

#### **Dourdan**

En 1670, Adrien de Lormaye est hôtelier à Dourdan. Les biens meubles de l'aubergiste Julien Joseph atteignent une valeur de 2735 livres à sa mort en 1684<sup>25</sup>. Pour ce dernier, l'on trouve 16 lits, dont une couchette d'enfant, mais le notaire ne fait pas la distinction entre la literie destinée à la clientèle et celle de la famille et du personnel. Il y a par ailleurs des armoires — signe de modernité —, de l'argenterie et — fait notable — un exemplaire de la *Vie des saints*, d'une valeur de 1 livre et 10 sols. La présence de papiers, actes de mariage, contrats de bail, contrats de vente, obligations, quittances... est courante, mais celle des livres très rare. Cet aubergiste pratiquait aussi le roulage et l'agriculture, car au moment de son décès il possède 5 chevaux, 2 charrettes de roulage et une charrue ; dans ses granges se trouvent des quantités importantes de méteil. En 1688, sa fille Geneviève est dotée de 800 livres ; l'année suivante, la seconde en reçoit 700. Deux ans plus tard, à la mort d'Anne Guyot, l'épouse de David Binet,



hôtelier aux « Trois-Maures », le total s'élève à 1900 livres plus 482 livres de dettes actives. Quant au passif, il atteint 1712 livres. Leur communauté possédait 7,5 ha de bois. L'hôtellerie comprend une cuisine, 4 chambres en rez-de-chaussée et 3 autres à l'étage. Nous découvrons près de 80 kg de vaisselle d'étain fin et 50 kg d'étain commun. En cave, il y a pour 552 livres de vin<sup>26</sup>. Nous rencontrons d'autres hôteliers. Nicolas Bigé apparaît en 1698<sup>27</sup>. En 1702, est mentionné un épicier-mercier-hôtelier dont l'inventaire est plus que modeste : 530 livres seulement<sup>28</sup>. Dix ans plus tard, l'on recense un inventaire légèrement plus riche, d'une valeur de 2000 livres<sup>29</sup>. En 1775, à la mort de son épouse, l'inventaire de Jean-François Thibault n'atteint pas 600 livres<sup>30</sup>. C'est peu de chose quand nous comparons ce montant au loyer annuel de 150 livres versé par Simon Chapart pour l'hôtellerie du « Duc-d'Orléans », en 1773<sup>31</sup>.



*Jehan Mygnon, « hostellier de[meurant] aux Mores » est mentionné comme parrain lors du baptême de Pierre de La Croix, in :  
Registre de la paroisse Saint-Gilles d'Étampes (1581-1616) – AME, 1 E 45, p. 90 verso.*

## Étréchy

Du point de vue de la recherche historique, Étréchy est sinistrée pour l'Ancien Régime, car les archives notariales ont disparu et les mentions sont rares dans les minutiers des paroisses voisines. Pour 1731, nous disposons toutefois d'un inventaire, en l'occurrence celui de l'hôtelier François Guesnée, dressé à la mort de son épouse, Marie-Anne Belanger. Le total atteint presque 1600 livres et l'actif de 124 livres comprend 43 livres de loyer pour une maison louée à Jean Rousselet<sup>32</sup>. En 1738, le rôle de taille laisse apparaître un seul aubergiste, Antoine Dufour. Le rôle de taille de 1751 cite les aubergistes Claude Guesnée, Pierre Moulin et Pierre Thiboust. C'est un minimum, car pour Étampes nous avons la certitude que tous les aubergistes ne figurent pas dans le document : ces sujets « économes » ont trouvé un moyen d'échapper à l'impôt<sup>33</sup>...

## Étampes

Pour 1651, nous possédons le court inventaire après décès de l'hôtellerie tenue par Jacques Hébert rue du Haut Pavé ; document dressé à la mort de son épouse. Sa valeur dépasse à peine 300 livres, mais l'inventaire semble incomplet. L'ensemble de la vaisselle d'étain pèse 45 kg, tandis qu'en cave est conservé du vin valant 25 livres les 230 litres<sup>34</sup>. Il nous faut attendre près de 45 ans pour trouver un nouvel inventaire, en l'occurrence à la mort de Perrine Morin, épouse de l'hôtelier Claude Legrain, patron de « La Poule », établissement situé rue de la Cordonnerie, dans la paroisse Saint-Basile, mais près de Notre-Dame. Au rez-de-chaussée se trouvent la cuisine, une boutique et 2 chambres, alors que 3 chambres sont signalées en étage, quoique sans mention d'armoires. Il est toujours difficile de distinguer ce qui revient à la famille et au personnel de ce qui est destiné à la clientèle. Un grenier et un poulailler complètent l'ensemble. Vingt-deux volailles peuplent ce poulailler. L'hôtelier possède un fusil. En cave sont conservés 21 hl de vin, pour une valeur de 240 livres. L'ensemble vaut environ 16 000 livres<sup>35</sup>. Dix ans plus tard, l'inventaire de « La Gourde » montre qu'il s'agit d'un établissement modeste : à la mort de l'hôtelier Fleury, ce dernier possède une cuisine ainsi que deux chambres, mais sa valeur d'ensemble n'atteint pas 300 livres<sup>36</sup>. Pour 1712, nous avons trouvé 2 inventaires : celui du « Cygne » et celui des « Bons-Enfants ». Au décès de Marie Davoust, épouse d'Antoine Sergent, la valeur

du mobilier des « Bons-Enfants », à Saint-Gilles, n'excède pas 1 200 livres ; celle du « Cygne » vaut un peu plus cher : 2 400 livres, à la mort de Marie Sergent, épouse Desforges<sup>37</sup>. Nous trouvons également un inventaire en 1731, celui du « Dauphin », établissement qui comporte 2 chambres au rez-de-chaussée et 3 chambres à l'étage. Des armoires sont mentionnées. L'hôtelier possédait aussi des vignes, puisque la présence d'une cuve est signalée, ainsi que celle de 18 pièces de vin (rouge et blanc), pour une valeur de 140 livres<sup>38</sup>. Au décès d'Élisabeth Davoust, épouse Charpentier, est dressé en 1745 l'inventaire du « Saint-Nicolas », rue du Haut-Pavé. L'actif atteint 2 800 livres, mais le passif s'élève à 3 024 livres. Ce qui ne semble pas déranger le veuf, lequel se remarie aussitôt<sup>39</sup>. Deux ans plus tard, en 1747, meurt l'épouse de Nicolas Salomon, hôtelier du « Saint-Christophe », paroisse Saint-Basile. L'inventaire est modeste : il atteint 3 200 livres<sup>40</sup>. En 1753 décède Nicolas Salomon, qui loge alors dans une maison située à l'arrière du « Saint-Christophe ». L'inventaire atteint 613 livres et comprend commodes et armoires, ainsi qu'une montre à boîtier d'argent valant 25 livres<sup>41</sup>.

En 1750, à la mort de Charles Liévain, est établi l'inventaire des « Trois-Rois », dont la valeur mobilière n'est pas énorme, car s'élevant à 6 043 livres, mais les bâtiments et la disposition des lieux confèrent à l'établissement une valeur bien supérieure à celle des hôtelleries examinées plus haut. Outre 2 chambres de second ordre, peut-être destinées à la famille et à la domesticité, nous rencontrons 4 chambres, nommées « Saint-Pierre », « Saint-Paul », « Saint-Nicolas » et « Sainte-Catherine », lesquelles sont très correctement aménagées, ainsi que deux autres chambres (complétées par un cabinet) qui portent le nom de « chambre du roi » et de « chambre de la reine ». Évidemment, nous trouvons des armoires, mais aussi des tables à jouer, des tapisseries et des fauteuils. Les couverts d'argent ont une valeur de 749 livres. La cave renferme 11 pièces de vin d'Orléans à 87 livres la pièce, alors qu'en 1749 le vin local vaut 50 livres la pièce (et 43 en 1750). Il s'agit donc d'un vin supérieur<sup>42</sup>. Les voyageurs de qualité logent dans cette hôtellerie, en particulier les princes de sang et des membres de la famille royale. Même Louis XIV y passe une nuit en 1668<sup>43</sup>. Sur le chemin de Madrid, son petit-fils devenu roi d'Espagne y séjourne également une nuit, en 1700<sup>44</sup>.

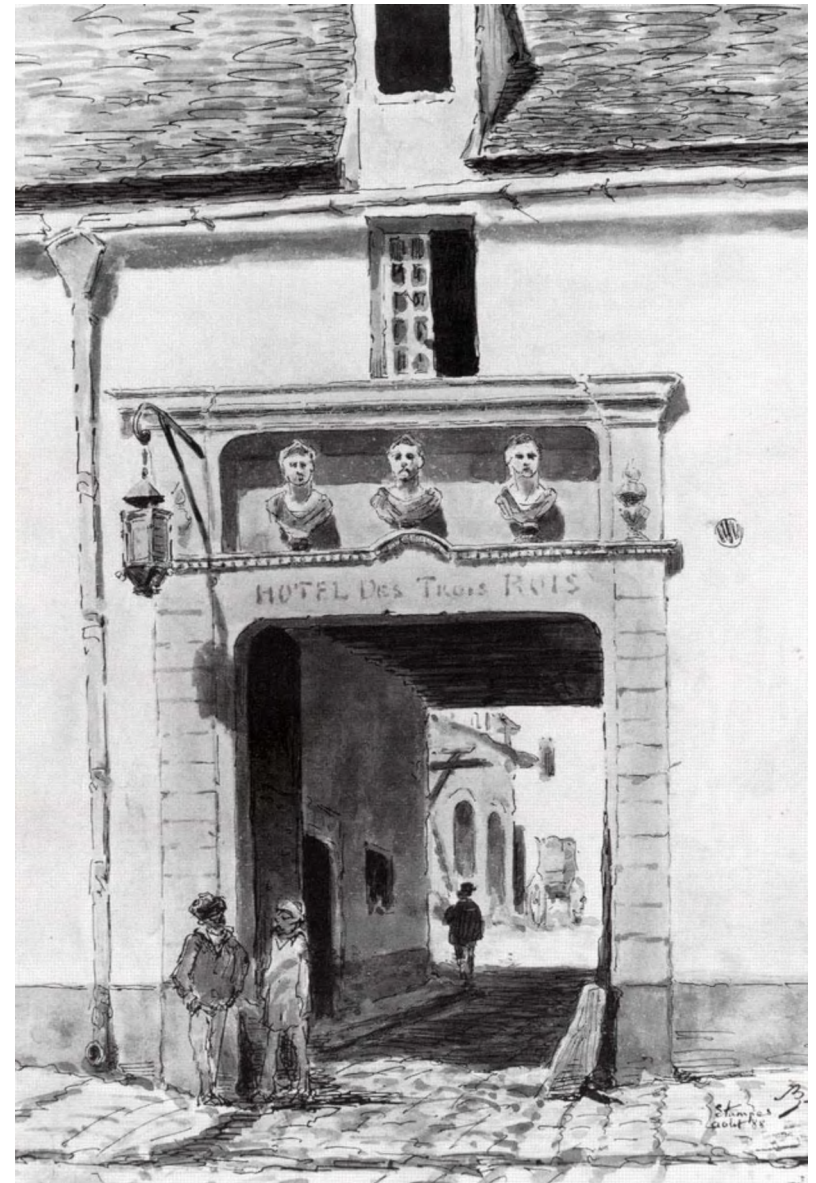
L'inventaire d'un hôtelier de Saint-Gilles, Alexis Charpentier, atteint 2 534 livres en 1752<sup>45</sup>. En 1760, le mobilier de l'hôtellerie « Sainte-Barbe » vaut 5 670 livres, dont 255 livres de vaisselle d'argent<sup>46</sup>. Enfin, en 1766, à la mort de François Villemaire, hôtelier de « La Fontaine », à Saint-Gilles, l'inventaire mesuré atteint seulement 1 350 livres<sup>47</sup>. Le rôle de taille de 1738 ne mentionne pas tous les hôteliers ; ainsi, le gérant des « Trois-Rois », Charles Liévain, n'y figure pas. À cette date, seuls 13 aubergistes paient la

taille. En 1751, ils sont 20 : Jean Delaroche, Étienne Charpentier, la veuve d'André Thibault et Louis Davoust, à Saint-Martin ; Jean Baron et Denis Anseume, à Saint-Pierre ; à Saint-Basile, Saint-Gilles et Notre-Dame nous trouvons Alexis Charpentier, Claude Lecomte, Étienne Lecomte, Étienne Barbier, Étienne Belanger, François Darblay, François Dupuis, Julien Salomon, la veuve Guesnée, la veuve de Pierre Desforges, Nicolas Salomon, Pierre Darblay, Pierre Dupetit, Rodolphe Darblay et Simon Villemaire.

*L'Hôtel des Trois-Rois en août 1888 (150 Rue Saint-Jacques), aquarelle de Narcisse Berchère – Étampes, Musée intercommunal.*

## Angerville

Nous avons choisi des exemples permettant d'apprécier le fonctionnement et l'agencement des hôtelleries ou le patrimoine des hôteliers. En février 1690, Louis de Martel, seigneur de la Porte, à Autruy, loue pour 3 ans le four banal du lieu à Étienne Parizot, hôtelier d'Angerville, ceci pour 255 livres<sup>48</sup>. La même année, l'atlas terrier de la seigneurie d'Angerville signale 14 hôtelleries dans le bourg : « l'Escu », « Saint-Jacques », « Les Anges », « Le Regnaud », « La Corne-de-Cerf », « Le Lion-d'Or », « L'Image », « La Croix-d'Or », « Les Trois-Reines », « L'Église », « La Savonnerie », « Les Empereurs », « L'Estoile » et « Les Morets »<sup>49</sup>. En 1700, le boucher hôtelier Simon Bidault loue pour 6 ans une maison au marchand Charles Langlois, moyennant 53 livres. En 1702,



l'hôtelier Antoine Touchard loue à l'hôtelier Charles Langlois le jeune, son gendre, la maison et hôtellerie des « Trois Rois » consistant en plusieurs bâtiments et plusieurs chambres hautes et basses. Le loyer s'élève à 106 livres pour une durée de 9 ans<sup>50</sup>.

Le 20 février 1724, l'hôtelier meurt et il faut procéder à l'inventaire du « Lion-d'Or ». Cette hôtellerie comporte une cuisine, 2 chambres basses, 6 chambres à l'étage, des caves, des greniers, des hangars et 2 granges. Quinze lits sont répertoriés, ainsi qu'un important linge de table (nappes et serviettes) et de nombreux draps. Nous découvrons des armoires usagées et de la vaisselle d'étain. Les couverts d'argent ont une valeur de 257 livres. Dans la cour se trouvent une charrette et 2 charrues, tandis que l'écurie abrite 2 chevaux. Notre hôtelier exploitait 78 ha de terre, sans exclure pour autant la nécessité d'acheter de l'avoine<sup>51</sup>. L'ensemble est vaste et confortable suivant les critères de l'époque, mais pas luxueux. L'inventaire s'élève à 5 970 livres pour un passif de 1 245 livres. La communauté possédait une exploitation agricole à Thionville et une maison à Angerville. En 1750, le marchand-chandelier Antoine Quenard loue à Marie-Marthe Benoist, veuve Legendre, cabaretière, le « Petit-Cerf » consistant en une cuisine, 2 chambres basses, 1 chambre haute, des greniers, 2 écuries et un espace de grange. Le bail est conclu pour un loyer annuel de 54 livres<sup>52</sup>. Et en 1777, l'aubergiste et laboureur Pierre Courtois loue à Étienne Grandemain, laboureur de Pussay, 4 ha de terre, pour 9 ans et un loyer annuel de 39 livres<sup>53</sup>. Enfin, pour l'année suivante, le rôle du vingtième est disponible<sup>54</sup>. Il est incomplet pour Angerville ou alors le nombre d'auberges a diminué :

#### Rôle du vingtième (1778) : cote des aubergistes

Aubergiste	Bien	Valeur locative en livres	impôt en livres
Pierre Courtois	La Belle-Étoile		130 l.
Grégoire Courtois	9 ha de terre		6 l.
Claude Gagnier	1 maison		4 l. 10 s
Pierre Darbelet			2 l.
Antoine Langlois	3 maisons		14 l. 10 s
Georges Migneau	1 maison et 76 ha de terre	116 l.	16 l.
François Hureau	1 maison		7 l. 10 s

l. = livre ; s = sou.

## La campagne

Dans ce chapitre, nous avons regroupé quelques données sur La Ferté-Alais et Maisse, car nos sondages n'ont pas permis de recueillir un nombre assez conséquent d'informations pour traiter individuellement de ces deux localités.

Nous connaissons le tenancier du « Dauphin », à Pussay, en 1663 ; il s'agit de Macé Bonnard. En 1674, il a pour successeur Gabriel Lanié<sup>55</sup>. Les rôles de taille de 1738 mentionnent Étienne Georget, hôtelier à Maisse. Nous le retrouvons en 1751<sup>56</sup>. À la même date est cité Louis Davoust, de Cerny. En 1766, à Saint-Chéron, l'inventaire de Noël Pigret présente une valeur d'environ 600 livres<sup>57</sup>. Enfin, à Sainte-Mesme, apparaît en 1782 le laboureur-aubergiste François Racine. À son hôtellerie sont rattachés 1 charrette, 1 tombereau, 1 charrue, 2 herses, 1 cheval et 1 vache, alors que l'exploitation atteint 11 ha<sup>58</sup>. En 1783, l'inventaire d'une hôtellerie de la Ferté-Alais se monte à 1 900 livres, au moment de la mort de Jean Boudon. Des couverts en argent sont répertoriés, mais il ne s'agit pas d'un établissement luxueux. En effet, les hôtelleries de campagne sont loin de valoir celles des petites villes et des bourgades situées sur la grande route, sans oublier bien sûr quelques gros établissements étampois. Souvent nos hôteliers pratiquent aussi l'agriculture et c'est très fréquemment le cas à la campagne. Ainsi, les seigneurs de la Porte, qui séjournent habituellement à Paris, descendent à l'hostellerie étampoise des « Trois-Rois », quand ils doivent passer quelques jours pour affaires en leur domaine d'Autruy<sup>59</sup>. Pourtant il existe une hôtellerie à Autruy, mais celle-ci est tenue par un hôtelier-laboureur et son inventaire n'a rien à envier à celui d'une exploitation agricole. À la mort de Charles Hamouy, en 1760, cette dernière est dotée de 2 chevaux, 6 charrettes, 2 charrues et un tombereau, même si la valeur de l'inventaire ne dépasse pas 580 livres<sup>60</sup>. Or, ce type d'établissement campagnard ne retient pas l'attention du seigneur de La Porte... Enfin, en 1770, les registres paroissiaux de Saint-Gilles citent Jean Baillard, l'hôtelier de « La Rose », à Monnerville. Quatre ans plus tard apparaît l'auberge d'Authon-la-Plaine, louée pour 75 livres par Jean Poirier, un ancien cabaretier<sup>61</sup>.

Nous avons pu observer la fréquence de mêmes patronymes, ce milieu étant relativement fermé. Pourtant, il y a hôtellerie et hôtellerie, et celle d'Autruy n'a rien à voir avec « les Trois-Rois ». Sur la grande route, les divers établissements montrent leur adaptation aux conditions sociales des voyageurs. Certains d'entre eux ne valent pas mieux que les cabarets qui — nous en avons

la preuve — sont en mesure d'accueillir aussi des voyageurs pour la nuit, par exemple en 1784 à Marcoussis, où Guillaume Moithey l'aîné couche pendant deux nuits au cabaret de Louis Bontemps. Le lendemain, ce malheureux voyageur est retrouvé sans vie (et tout habillé) dans l'un des cinq lits de la chambre haute. Après examen du corps, le chirurgien conclut à une mort naturelle<sup>62</sup>. Notons que Moithey l'aîné avait de la monnaie dans sa poche... Dans certains cas, un même établissement régresse et d'hôtellerie devient cabaret. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, «La Poule» est encore une hôtellerie, mais en 1776 elle est à ranger dans la catégorie des cabarets. La valeur de son inventaire atteint 2800 livres à la mort de Marie Angevin, ce qui est supérieur à bien des hôtelleries très modestes<sup>63</sup>. Nous n'avons pas encore trouvé d'exemple montrant une évolution inverse.

### **Le patrimoine des hôteliers**

Quelques partages étampois (actes de succession concernant les biens immobiliers) permettent d'aborder cette thématique, alors que des informations complémentaires nous sont données par l'examen de quelques achats et surtout par l'analyse des baux. En 1717, Noël Lecomte laisse à ses héritiers 10 ha de terre ; or, la mise en valeur d'une telle surface concerne alors moins de 10 % des paysans<sup>64</sup>. Lors du partage de la communauté Davoust-Desforges, en 1737, la masse immobilière atteint 13 100 livres dont 3 940 livres pour l'hôtellerie de la rue Saint-Jacques, y compris ses meubles<sup>65</sup>. L'exploitation d'une hôtellerie modeste permet d'acquérir un patrimoine non négligeable. À la mort d'Élisabeth Davoust, épouse Charpentier, en 1745, la communauté (qui est à la tête du « Saint-Nicolas ») possède plus de 30 ha de terres agricoles, une surface conséquente pour l'époque<sup>66</sup>. Lors du partage de François Villemaire, hôtelier à « La Fontaine », place Saint-Gilles, le patrimoine immobilier atteint 18 300 livres en 1766. Le bâtiment de l'hôtellerie n'a pas grande valeur (1 350 livres), mais la communauté possède une autre maison à Saint-Gilles, outre une maison et des terres sur le plateau (au hameau du Chesnay), ainsi qu'une petite exploitation agricole à Saint-Hilaire ; des rentes complètent les revenus<sup>67</sup>. Les hôteliers étampois investissent dans la terre. Ils ne sont pas les seuls, nous l'avons vu. Détaillons les biens de Pierre Courtois, d'après le rôle du vingtième d'Angerville. Pierre Courtois, de « La Belle-Image », possède « Les Trois-Maures » (gérés par son fils), trois autres maisons à Angerville, et 60 ha de terres.

Nous voyons ce patrimoine se constituer ou s'arrondir. En 1638, Pasquier David, hôtelier à Angerville, achète ainsi 20 ares de vigne au laboureur André Jubert, pour 50 livres. En 1642, l'hôtelier angervillois Élie Puiset achète 2,5 ha de terre au cordonnier de Méréville, Jean Dufour<sup>68</sup>. En 1649, c'est Philibert Gilain, autre hôtelier d'Angerville, qui achète 40 ares de terre au chirurgien de la même ville, pour 27 livres<sup>69</sup>. En 1653, le marchand étampois Marcille vend pour 1000 livres l'hostellerie des « Trois-Rois » à la famille Pépie<sup>70</sup>. Jean Bouquin, l'hôtelier de « L'Oie », à Saint-Gilles, achète pour 600 livres<sup>71</sup> la cinquième partie de l'établissement à Jean Petimou<sup>72</sup>, hôtelier au « Lion-d'Or ». Nous observons que les hôteliers peuvent se défaire d'une partie de leur patrimoine, ainsi en 1688, quand un hôtelier de Saint Pierre, Cantien Coquet, vend trois espaces de logis (situés à la Forêt-Sainte-Croix) à la veuve de l'hôtelier Pierre Gauthier, de Notre-Dame, le tout moyennant 200 livres<sup>73</sup>. En 1690, le maître de poste Jean Renard vend la moitié de l'hôtellerie de « L'Ours », et une autre moitié de maison, à Pierre Desforges, hôtelier à Saint-Gilles, pour 2000 livres<sup>74</sup>. Plus modestement, un hôtelier de Saint-Gilles, Pierre Duverger, achète 25 ares de terre au nord de la ville, pour 40 livres, en 1691<sup>75</sup>. Quatre ans plus tard, Jean Pépie, l'hôtelier des « Trois-Rois », vend les trois quarts de la ferme « du Pressoir », à Toury, pour 5900 livres, au receveur de la terre et seigneurie du même lieu, Claude Gidoïn<sup>76</sup>. L'ouvrier en bas François Michau vend à Jean Desforges, autre hôtelier de Saint-Gilles, une maison sise rue des Cordeliers, moyennant 480 livres, en 1699<sup>77</sup>. À Angerville aussi le patrimoine s'arrondit : le manouvrier François Roger vend une petite maison à l'hôtelier Claude Davoust, pour 160 livres, tandis que le voiturier-laboureur Charles Berteau vend 1 ha de terres à l'hôtelier Pierre Thévenot, en échange de 78 livres<sup>78</sup>. Marin Anseaume — un fendeur de bas — vend à l'hôtelier André Langlois 60 ares de terre, pour 25 livres, en 1732<sup>79</sup>. À Dourdan, l'on observe en 1739 des mutations au sein de la famille Brunet : Barthélemy vend ainsi aux deux frères Nicolas et François une maison et 1,5 ha de terres, moyennant 65 livres. François Brunet est hôtelier<sup>80</sup>. Jean Cochin, hôtelier d'Angerville, achète en 1740 « La Fleur-de-Lys » au maître de poste d'Artenay, ce qui lui coûte 810 livres<sup>81</sup>. Pour l'année 1747, nous assistons à l'achat de terres d'une surface déjà conséquente, par deux hôteliers : Pierre Darblay (de Saint-Gilles) et Pierre Salomon (de Saint-Basile). Le premier acquiert 3,5 ha à Angerville, pour 70 livres ; et le second 5,5 ha à Étampes, pour 650 livres<sup>82</sup>. En 1763, Marie Thévenot, veuve de l'hôtelier angervillois Bergerat, achète un modeste bâtiment couvert de chaume et un jardin, qu'elle paie 46 livres<sup>83</sup>. Et en 1786, Pierre Davoust, hôtelier établi rue du Haut-Pavé, à Étampes, acquiert auprès d'un



laboureur 38 ares d'aunaie situés à Ormoy, ceci pour 241 livres<sup>84</sup>. Enfin, un document successif de 1785 nous apprend qu'à Angerville la famille Rabourdin possède la maison de « L'Étoile » où est installée l'hôtellerie<sup>85</sup>.

L'étude des baux confirme le fait que certains hôteliers possèdent des maisons et surfaces agricoles plus importantes que la moyenne. En 1670, un hôtelier de Saint-Gilles, Jean Regnard, loue à son collègue Charles Chevalier une maison pour 9 ans, en échange d'un loyer de 250 livres<sup>86</sup>. Deux ans plus tard, l'hôtelier Jacques Brossard loue à un petit laboureur, pour 6 ans (et 33 livres annuelles), une maison et une grange sises à Boissy-la-Rivière<sup>87</sup>. En 1690, c'est l'hôtelier Pierre Duverger qui loue à Pierre Lhuilier, charcutier de Saint-Gilles, 1 ha de pré, pour un loyer s'élevant à 55 livres<sup>88</sup>. Peu de temps après, en 1702, Alexis Desforges, hôtelier à Saint-Gilles, loue une maison sise à Saint-Pierre et 9 ha de terres à Louis Trinité, un vigneron établi dans cette même paroisse de Saint-Pierre. Les deux hommes s'entendent pour un bail de 9 années et un loyer de 136 livres<sup>89</sup>. Cinq ans plus tard, l'hôtelier dourdanais David Genêt loue au laboureur Louis Lemoine une exploitation agricole de 30 ha ; bail conclu pour les 6 années à venir, moyennant un loyer de 120 livres<sup>90</sup>. En 1727, Alexis Desforges, paroissien de Saint-Gilles, loue à Jean Poix — un laboureur de Guinette — 6,5 ha de terres situées au hameau du Chesnaie, ceci pour 6 ans et un loyer de 54 livres<sup>91</sup>. Et en 1755, les Guénée — une famille d'hôteliers — deviennent locataires d'une maison ainsi que de 2 ha de pré à Saint-Basile, l'ensemble appartenant au boucher Eutrope Pinet, qui signe avec eux un bail de 6 ans, pour un loyer de 260 livres<sup>92</sup>. Un autre hôtelier, portant le nom de Charpentier, loue en 1755 au laboureur Pierre Douté non seulement une maison, mais aussi 4,5 ha de terre et 50 ares de vigne, le tout à Boissy-la-Rivière, une fois encore pour une durée de 6 ans (et un loyer de 97 livres)<sup>93</sup>. Près de 20 ans plus tard, Antoine Portais, de « La Tête-noire », devient locataire de Louis Bertau, meunier d'Étréchy, pour 2,5 ha de pré, cette fois pendant 9 ans et moyennant 25 livres annuelles<sup>94</sup>. Et en 1787, Catherine Herbron, veuve d'un hôtelier de Saint-Gilles, loue à un laboureur de Mauchamps 8 ha de terres pendant 9 ans, en échange d'un loyer de 100 livres<sup>95</sup>.

Le nombre des inventaires après décès étant relativement limité, il ne permet pas d'étude statistique. Si celui des dots n'est pas davantage significatif, il permet de constater que, malgré la présence d'hôteliers ruraux, ces dots sont toujours supérieures à celle de la moyenne des commerçants et artisans urbains :

### Valeur moyenne des inventaires après décès

Profession	1646-1699		1700-1715		1726-1752		1772-1785	
	m	N	m	N	m	N	m	N
	9367	2	680	4	2048	6	969	4

### Valeur moyenne des dots d'hôteliers

Profession	1646-1699		1700-1715		1726-1752		1772-1785	
	m	N	m	N	m	N	m	N
hosteliers	1150	14	816	5	943	16	1110	9

### Valeur moyenne des dots de commerçants et artisans

Profession	1646-1699		1700-1715		1726-1752		1772-1785	
	art. et com.*	356	167	403	91	413	146	507
art. et com.**	902	326	725	164	795	274	627	154

n : nombre ; artisans et commerçants ruraux\* ; artisans et commerçants urbains\*\*

Les hôteliers possèdent un patrimoine non négligeable qui permet aux plus aisés d'entre eux de presque s'infiltrer dans les couches sociales les mieux nanties de la province et aux plus modestes de tenir un rang convenable parmi les commerçants et artisans.

### Faits divers et délinquance

C'est grâce à ces données que l'on accède à des bribes du quotidien. L'origine des voyageurs est établie à travers les lieux de naissance ou de résidence des voyageurs morts sur la route et dans les hôtelleries. En 1715, par exemple, un voiturier orléanais

meurt à l'hôtellerie Saint-Basile ; et en 1725, un Bourguignon succombe dans une hôtellerie de Notre-Dame. Il en est de même pour toutes les paroisses, d'Angerville à Chamarande.

Si nous ignorons la proportion de ces décès par rapport au nombre de voyageurs qui fréquentent la route, il a été possible d'établir que, à Saint-Gilles, pas moins de 57 décès sont survenus dans des hôtelleries et 2 chez des cabaretiers, ceci pour la période de 1683 à 1788. Cette dernière information tend à prouver que certains cabarets accueillent des voyageurs pour la nuit. Quelques naissances se produisent aussi dans les hôtelleries, mais elles sont beaucoup plus rares. Louise Durandet, épouse d'un marchand bonnetier d'Orléans, laquelle voyage en direction de Paris, accouche ainsi au « Grand-Écu », en 1739. Autre exemple connu : celui de l'épouse d'un avocat au Parlement de Paris, laquelle met son enfant au monde à Saint-Basile, plus exactement à l'hostellerie du « Cygne », en 1784.

En matière de délinquance, l'affaire la plus grave se déroule à « La Rose », en 1713. Cette année-là, on vole 350 livres à André de Monchy, un lieutenant de carabinier. Mathurin Chevalier — le voleur présumé — est depuis 9 ans au service du capitaine de Beaumont, un autre carabinier. Le voleur aurait profité de la complicité d'une ancienne domestique de « La Rose », Janeton Bernier. Celle-ci nie farouchement. Nous ignorons les suites de l'affaire<sup>96</sup>. Treize ans plus tôt, en 1690, un jeune voleur convaincu d'avoir dérobé une paire de souliers s'était vu contraint de s'engager dans l'armée<sup>97</sup>...

Pour conclure, signalons les rares cas d'hôteliers violents. En 1661, l'un d'eux, Jacques Petimou, bastonne un domestique du seigneur de Valnay<sup>98</sup>. En 1788, à Dourdan, l'aubergiste Deslande expulse sans ménagement Étienne Granet, lequel est le poulailler, coquetier et beurrier de Rochefort<sup>99</sup>.

Curieusement, les affaires de prostitution sont presque inexistantes : à peine une dizaine de cas entre 1653 et 1789, signalés dans les archives judiciaires de Dourdan et d'Étampes, qui comptent environ 70 000 dossiers, que nous avons tous examinés. Ici, rien ne vient soutenir l'hypothèse de l'existence d'un « lupanar », en revanche bien mentionné à Montlhéry. Mais deux affaires pourraient nous mettre sur la piste d'une organisation plus ou moins temporaire de l'amour tarifé. En 1729, le bailliage signale en effet des affaires de galanteries dans les hôtelleries étampoises. Les professionnelles ajouteraient le vol à ces activités physiologiques<sup>100</sup>. Onze ans plus tard, Marie-Louise Poisson, domestique chez l'hôtelier Guénée, est enceinte des œuvres du voiturier Jean Guérin, qu'elle retrouvait à chacun de ses passages. Cet accident était-il le résultat d'une inclination naturelle

poussant le voiturier et la domestique l'un vers l'autre ou bien cette domestique avait-elle été fortement invitée à monter avec les clients qui le désiraient ?

Pour conclure sur ce même thème, rappelons que la fille d'un fouleur de bas de Pussay devenue domestique déclare, en 1749, s'être retrouvée enceinte des œuvres de Nicolas Salomon, veuf depuis peu, qui s'était consolé avec elle<sup>101</sup>.

*Étampes : l'hôtel des Carneaux, devenu auberge du Petit-Paris (2 ter Rue Louis-Moreau) – cliché de 1984, in : Étampes, un canton entre Beauce et Hurepoix, dir. J. Fritsch et D. Hervier, Paris, Éditions du Patrimoine, 1999, p. 212.*

### **L'hôtellerie, un milieu fermé ?**

Nos 59 contrats de mariage montrent que seulement 13,5 % des mariages unissent des héritiers d'hôteliers. Pourtant, d'après les documents successoraux, de nombreuses familles d'hôteliers sont apparentées. Du reste, le meilleur moyen de devenir hôtelier est de naître dans une famille d'hôteliers. Cependant, d'après les contrats d'apprentissage, les fils d'hôteliers n'embrassent pas tous la profession paternelle, loin de là. Ainsi, le fils de Julien Joseph, cet hôtelier dourdanais déjà rencontré, apprend l'art du chirurgien pendant 2 ans, chez Charles Guettard<sup>102</sup>. En 1688, l'hôtelier étampoïse François Barthélemy place son fils chez François David, afin que ce dernier lui apprenne la menuiserie<sup>103</sup>. Le sieur Belanger, hôtelier de Saint-Gilles, place son fils pendant 2 ans chez le bourrelier Claude Melun, en 1703<sup>104</sup>. À la fin du siècle, rien n'a changé : en 1786, Augustin Charpentier, hôtelier à Saint-Martin, place son fils pendant 3 ans chez un tailleur d'habits<sup>105</sup>. Parfois, l'héritier de l'hôtelier apprend un métier lié à l'alimentation, ce qui peut lui être utile lorsqu'il



reprend l'affaire. Pierre Desforges est ainsi placé pendant 2 ans chez le pâtissier Pierre Gaultier, en 1667<sup>106</sup>. Les hôtelleries demeurent pourtant entre les mains des mêmes familles pendant des décennies. Nous rencontrons les Villemaire, à «La Fontaine», au moins de 1740 à 1778. La famille Dupuis est enregistrée au «Bois-de-Vincennes», de 1739 à 1780. Quelques rares pâtissiers-traiteurs peuvent prendre à bail une hôtellerie, comme Nicolas Carré, en 1752 : il loue «Le Cygne», à Saint-Gilles, pour 9 ans et un loyer de 80 livres<sup>107</sup>. Il est vrai que certaines hôtelleries n'appartiennent pas à des hôteliers ; c'est le cas par exemple, à Dourdan, de «L'Écu-de-France», propriété de la famille Carqueville dont le membre le plus éminent est commissaire des guerres à Lille, en 1691<sup>108</sup>. De même, un chirurgien d'Orléans, Gabriel Souville, possède «Les Trois-Rois», à Angerville, en 1727<sup>109</sup>.

La relative absence de pénibilité au travail et le niveau de vie plutôt élevé constituent une autre cause du retard dans l'accession des nouvelles générations à la tête des entreprises. Alors que les citadins adultes décèdent en moyenne vers 42 ans dans le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle et que l'âge au décès est de 40 ans environ chez les ruraux, la moitié des hôteliers atteint et dépasse les 60 ans à la même époque, situation qui se maintient jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Certains enfants d'hôteliers sont amenés à choisir une autre profession avant de succéder à la génération précédente ; et ce, d'autant plus, que la fécondité (de 4 à 6 enfants par femme) et les conditions de vie relativement bonnes — limitant la mortalité infantile — permettent à de nombreux enfants d'hôteliers de parvenir à l'âge adulte. Ce n'est pas toujours un gage de réussite : Antoine Sergent, hôtelier à Saint-Gilles, renonce en 1747 à l'héritage de son frère, boulanger à Paris<sup>110</sup>.

### **Pour conclure, quelques mots à propos de la famille Desforges**

Cette famille est déjà bien implantée dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>111</sup>. Certains de ses cadets deviennent chanoines de Sainte-Croix dès cette époque<sup>112</sup>, bien avant le pittoresque abbé partisan du mariage des ecclésiastiques avec de bonnes chrétiennes et précurseur du plus lourd que l'air. En 1690, le maître de poste vend à Pierre Desforges la moitié de l'hôtellerie de «L'Ours» et la moitié d'une autre maison située à Saint-Gilles, pour 2000 livres<sup>113</sup>. Les Desforges peuplent les hôtelleries étampoises : quatre établissements de Saint-Gilles sont par exemple aux mains de la famille entre 1713 et 1778. Mais certains ont d'autres ambitions (ainsi, devenir échevin de Saint-Gilles au corps municipal), bien que des singularités de comportement

retardent cette promotion sociale. En 1713, Jacques Darblay, hôtelier du « Duc de Bourgogne », est agressé par Pierre Desforges, hôtelier à « La Fontaine », ceci pour une affaire de cheval poussif. Les deux hommes se rencontrent en terrain neutre pour régler le litige, mais cette réunion de conciliation tourne vite au pugilat<sup>114</sup>. En 1769, alors que sévit déjà le pittoresque chanoine Desforges (qui prétend inventer une machine volante), Françoise Hautin, veuve d'un hôtelier de cette même famille, signale le dérèglement mental de sa fille, Angélique. Celle-ci voudrait vendre son héritage, ne se laverait pas, ne laverait pas non plus son linge, et irait par les rues coiffée d'un fichu et en sabots — tenue indigne pour la fille d'un hôtelier aisé. Sa mère demande alors qu'on lui interdise de vendre et d'aliéner ses biens. Finalement, les magistrats convoquent la famille pour prendre une décision<sup>115</sup>. Tous ces événements surviennent alors qu'un Desforges a déjà été désigné comme échevin pour Saint-Gilles, dans les années 1750.

#### Les hôteliers étampois d'après les registres paroissiaux (liste non exhaustive)

Année	Aubergiste	Auberge	Année	Aubergiste	Auberge
1704	Pierre Chevalier	Cygne	1764	François Dupuis	Bois-de-Vincennes
1705	Pierre Desforges	Lion-d'Argent	1766	Jacques Darblay	Lion-d'Argent
	Jacques Darblay	Écu	1767	Rodolphe Darblay	Trois-Marchands
	Pierre Caillet	Garde-de-Dieu	1770	Benjamin Sergent	Bons-Enfants
1713	Bellanger	Dauphin		Claude Darblay	Trois-Marchands
1717	Pépie	Trois-Rois		Antoine Portet	Duc-de-Berry
1731-32	Charles Liévain	Trois-Rois	1772	François Perin	La Rose
	Rodolphe Darblay	Trois-Marchands	1774	Claude Bouthy	Duc-de-Vendôme
1734	Charles Liévain	Trois-Rois		Jean Houssu	Croix-d'Or
	Guesnée	Cerf		Dupety	Fleur-de-Lys
	Lhuiliard	Chef-Saint-Denis		François Perin	La Rose
1737	Jacques Desforges	Coq	1775	Antoine Devaux,	Grand-Cerf
1738	Barbier	Coq		Augustin Mongas	Dauphin
	Jacques Darblay	Duc-de-Bourgogne		Gilles Villemaire	Fontaine

	Belanger	Dauphin		Antoine Porthais	Beste-Noire
<b>1739</b>	Rodolphe Dupuis	Bois-de-Vincennes	<b>1776</b>	Mathurin Bonnet	Duc-de-Bourgogne
<b>1740</b>	Simon Villemaire	La Fontaine	<b>1778</b>	Claude Darblay	Trois-Marchands
<b>1741</b>	Pierre Darblay	Écu		Jacques Desforges	Trois-Rois
<b>1756</b>	Nicolas Carré	Cygne		Gilles Villemaire	Fontaine
	François Dupuis	Bois-de-Vincennes		Mat Bonnet	Duc-de-Bourgogne
	Mme Villemaire	La Fontaine	<b>1779</b>	Jérôme Bourgeois	Roi-d'Espagne
	André Desforges	Trois-Rois		Antoine Porthais	Beste-Noire
<b>1757</b>	Julien Salomon	Saint-Christophe	<b>1780</b>	Jacques Darblay	Écu
<b>1758</b>	Alexis Charpentier	Cygne		Daniel Bruslé	Bois-de-Vincennes
	Charles Mongas	Dauphin	<b>1784</b>	François Perin	La Rose
<b>1760</b>	Pierre Darblay	Écu		François Joyeux	Duc-de-Bourgogne
<b>1761</b>	Jacques Darblay	Duc-de-Bourgogne	<b>1786</b>	Claude Darblay	Trois-Marchands
<b>1763</b>	Antoine Devaux	Cerf		Jacques Darblay	Écu
	Clément Breton	Rose-d'Or		Germain Martin	Bons-Enfants

### Quelques hôteliers angevillois non cités dans le texte

Noms	Année	Cote ADE	Noms	Année	Cote ADE
Antoine Touchard	<b>1712</b>	2 E 46/21	François Hureau	<b>1750</b>	2 E 46/40
Hilaire Chariot	<b>1712</b>	2 E 46/21	Jacques Bergerat	<b>1750</b>	2 E 46/40
Louis Loigneau	<b>1712</b>	2 E 46/21	Marc Chariot	<b>1761</b>	2 E 46/51
Antoine Longuet	<b>1712</b>	2 E 46/21	Valéry Breton	<b>1761</b>	2 E 46/51
Pierre Thévenot	<b>1723</b>	2 E 46/27	François Hureau	<b>1761</b>	2 E 46/51
Pierre Rabourdin	<b>1723</b>	2 E 46/27	François Rousse	<b>1772</b>	2 E 46/57
Mathieu Sergent	<b>1733</b>	2 E 46/30	Antoine Langlois	<b>1772</b>	2 E 46/57
François Touchard	<b>1742</b>	2 E 46/32	Antoine Moineau	<b>1772</b>	2 E 46/57
Mathurin Sergent	<b>1750</b>	2 E 46/40	Louis Le Bret	<b>1783</b>	2 E 46/66
Pierre Rabourdin	<b>1750</b>	2 E 46/40			

### Les aubergistes et laboureurs à Monnerville et Mondésir

Patronyme	Localité	Année	Cote ADE
Ambroise Quinton	Monnerville	1782	2 E 47/10
Antoine Chenevière	Mondésir	1782	2 E 47/10
Jean Baptiste Sergent	Monnerville	1708	2 E 47/10

### Les cabaretiers

#### Avant 1650

Si les données sont plutôt nombreuses, elles ne permettent guère de connaître le fonctionnement normal des établissements ni leur nombre, alors que la présence d'au moins un cabaret pour chaque paroisse semble la règle à la campagne. La différence entre cabarets et hôtelleries paraît claire, mais les cabaretiers n'hésitent pas à accueillir des voyageurs pour la nuit. C'est le cas par exemple à Étampes où, en 1693, Marie Honoré — une Normande — meurt au cabaret du « Sabot ». En 1781, c'est un Poitevin inconnu qui décède dans un cabaret de Saint-Gilles, puis un charpentier de Lombez dans un cabaret de la même paroisse<sup>116</sup>.

Perrin du Quesnoy, pendu à Paris le 23 décembre 1389, était vagabond et souteneur ; il trichait aussi aux dés et avait fréquenté les hôtelleries et cabarets étampois vers le 10 octobre de la même année<sup>117</sup>. Sautons directement à 1580, car les mentions intermédiaires sont peu exploitables : cette année-là, un cabaretier étampois du nom de Jean Girard possède 90 ares de vigne à Saint-Pierre<sup>118</sup>. En 1601, le cabaretier Lucas — de Notre-Dame — exploite près d'un hectare de terre à Saint-Pierre ; pendant toute la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, nous trouvons des mentions de ce type.



## De 1650 à la Révolution

### Le nombre de cabarets

Il y a généralement un cabaret par groupement d'habitats, mais sur la route de Paris à Orléans ces établissements sont bien plus nombreux. D'après les rôles de taille, on compte 30 cabarets à Étampes en 1751<sup>119</sup>. À Angerville, les rôles du vingtième de 1778 laissent apparaître 7 cabaretiers<sup>120</sup>.

#### Les cabaretiers à Angerville en 1778

Patronyme	Bien	Taxe
Jean Baptiste Bertheau	1 maison et 1,5 ha de terre	1 l. 10 s.
Denis Poirier	1 maison	2 l. 2 s.
Noël Fritteau	2 maisons et 1,6 ha de terre	5 l. 5 s.
Michel Thiercelin	1 maison	1 l. 15 s.
Antoine Rampes	1 maison	1 l. 10 s.
Oria Comble	1 maison	6 l. 15 s.
Gilles Vautier	1 maison	3 l. 10 s.

l. : livre ; s. : sol

#### Quelques cabaretiers non cités dans le texte

Patronyme	Localité	Année	Cote ADE
Abel Benoît	Saclas	1680	2 E 34/80
François Boudet	Saclas	1692	2 E 34/85
Nicolas Lanié	Méréville	1723	2 E 34/5
Charles Argand	Guillerval	1741	2 E 34/112
Germain Gérard	Saclas	1772	2 E 34/123

## Les inventaires après décès

En 1684, l'inventaire du sieur Lambert, cabaretier dourdanais, atteint 406 livres, mais rien dans la vaisselle et le linge de table ne permet d'identifier un cabaret<sup>121</sup>. En 1707, au décès de Françoise Thomas, épouse d'un cabaretier de Morigny, les meubles ont une valeur de 960 livres et les immeubles de 1562<sup>122</sup>. En 1728, François Chaumet, cabaretier d'Argeville (un hameau de Boigneville) passe l'arme à gauche ; son cabaret comprend une chambre au rez-de-chaussée et — au milieu du mobilier — nous trouvons seulement 5 kg de vaisselle d'étain. Le vin provient de l'amont de la vallée de l'Essonne. Ce cabaretier — qui possède une vache — est aussi un petit paysan<sup>123</sup>. Dressé à Saclas le 20 juin 1732, l'inventaire du cabaretier Jean Fay se révèle très maigre : il atteint seulement 116 livres, alors que le passif s'élève à 46 livres. Jean Fay possédait, lui aussi, une vache<sup>124</sup>. Au décès du cabaretier dourdanais Jacques Ravet, qui survient en 1737, l'inventaire est modeste et atteint seulement 299 livres. Son cabaret comprend une seule chambre au rez-de-chaussée, mais la présence de pintes et de 8 chopines témoigne de l'activité cabaretière. Sa vaisselle d'étain pèse 33 kg<sup>125</sup>. Chez Charles Vatiez, de Chamarande, lequel est surtout laboureur, la vaisselle d'étain atteint un poids de 47 kg en 1740. Ce « cabaretier » récolte son propre vin et possède 2 cuves d'une capacité totale de 69 hl. Son bétail se compose de 3 chevaux et d'une vache, alors que le matériel recensé comprend 1 tombereau, 1 charrette, 2 charrues et 2 herses. Ses terres labourables s'étendent sur 16 ha et sont emblavées en froment, en orge et en avoine. La surface du vignoble est supérieure à 1 ha. Le second cabaretier du village, Jacques Durosne, est aussi vigneron ; à ce titre, il possède 2 cuves et son cheptel comprend un âne, 3 vaches et 1 cochon, mais nous ignorons la surface qu'il exploite<sup>126</sup>. Pour 1744, nous possédons l'inventaire du cabaretier de Belair — sur la paroisse de Mauchamps — dont la vaisselle d'étain atteint un poids de 20 kg. N'étant pas vigneron, ce cabaretier achetait son vin à Chauffour, moyennant 7 livres et 10 sols les 230 litres. Dans son jardin poussent des haricots<sup>127</sup>. En 1748, un cabaretier d'Étréchy, Jacques Trudaine, dispose de 3 chambres en rez-de-chaussée, tandis que 14 chaises attendent les clients, et qu'il possède 14,5 kg de vaisselle d'étain. Une petite vigne pousse dans son jardin. Le modeste cheptel de notre cabaretier se compose d'une génisse et de 2 vaches<sup>128</sup>. À présent, partons à la découverte des cabaretiers étampois. Marie Michau décède en 1753 ; elle était l'épouse de Claude Force, cabaretier installé rue du Puits-de-la-Chaine, à

Notre-Dame. Son vin provient de la région d'Orléans et coûte 11 livres de plus que le vin local : Claude Force vend un produit de qualité<sup>129</sup>. Le second cabaret de la rue est géré par Brossard, dont l'épouse meurt à son tour, en 1755. L'inventaire dépasse à peine 460 livres (pour 81 livres de dettes passives). Son local est relativement exigü ; il comprend une cuisine, 2 cabinets et une chambre au-dessus de l'écurie. Chez lui, l'on débite du vin local qui vaut 27 livres les 230 litres<sup>130</sup>. D'autres cabarets sont signalés dans la paroisse Notre-Dame, ainsi, toujours en 1755, quand succombe Jacques Pinguet. Les meubles de ce dernier valent 1755 livres (pour un passif de 116 livres). Dans ses réserves, l'on découvre près de 80 hl de rouge (à 30 livres les 230 litres), alors que son fond de caisse se monte à 54 livres et qu'il possède de la vaisselle d'argent<sup>131</sup>. Dix ans plus tard est enregistré l'inventaire du cabaretier Bilbart, de Saint-Basile : il atteint 474 livres<sup>132</sup>. En 1769, décède Nicole Savouré, épouse d'un cabaretier de Dourdan. Son établissement se situe au marché au Blé et la valeur de son mobilier atteint 958 livres. L'inventaire mentionne 4 livres de dévotion, ce qui est assez rare, même à la fin de l'Ancien Régime. Si les cabaretiers sont généralement alphabétisés, l'on rencontre rarement de l'imprimé à leur domicile. Cet inventaire signale aussi du vin, soit d'Orléans (à 90 livres les 230 litres), soit issu de culture locale (vin de Venant), ce dernier de moindre valeur (70 livres les 230 litres)<sup>133</sup>. Pour 1773, nous avons accès à l'inventaire du cabaretier étampois Louis Denis, de Saint-Basile. Son mobilier vaut 824 livres<sup>134</sup>. Restons à Étampes, cette fois en 1776 avec l'inventaire de « La Poule », rue de la Cordonnerie, près de Notre-Dame. Dressé au décès de Marie Angevin, il nous apprend que le mobilier vaut 287 livres. Gardons à l'esprit que « La Poule » est une ancienne hôtellerie. Au rez-de-chaussée se trouvent la cuisine, une boutique et 2 chambres ; et à l'étage, 3 chambres. En réserve, il y a du vin rouge (à 31 livres les 230 litres) et du blanc (à 11 livres les 230 litres). De l'eau de vie est également signalée<sup>135</sup>. Pour 1783, année de la mort du jardinier Lamard, de Dourdan, nous possédons l'inventaire de sa veuve Anne Chedeville, une cabaretière. La valeur de son mobilier est estimée à 1215 livres ; le vin rouge vient d'Orléans et le blanc de Dourdan. Ce couple possédait 38 ares de vigne<sup>136</sup>. La même année, l'inventaire d'Étienne Canard, bourrelier-cabaretier à Maisse, nous révèle que ses meubles valent 829 livres<sup>137</sup>. En général — et même en ville — les locaux ne sont pas très vastes. La valeur des inventaires demeure modeste.

## Le patrimoine des cabaretiers

### Les dots et les inventaires après décès

Bien que les cabarets ne manquent pas, les contrats de mariage ne sont guère nombreux ; ainsi, on les rencontre moins fréquemment que ceux des maréchaux-ferrants, une profession systématiquement présente dans chaque paroisse. Les inventaires des premiers sont aussi trop rares pour être statistiquement significatifs. L'on observe toutefois que les filles de cabaretiers et leurs épouses reçoivent des dots d'une valeur limitée, sensiblement inférieure à celles découvertes dans le petit monde des hôteliers. Ces dots sont aussi d'un montant plus faible que la moyenne des dots enregistrées dans le milieu des commerçants et artisans, à la ville comme en milieu rural.

#### Valeur moyenne des dots de cabaretiers

Profession	1646-1699		1700-1715		1726-1752		1772-1785	
	m	N	m	N	m	N	m	N
	217	7	252	5	336	7	336	6

#### Valeur moyenne des dots d'hôteliers

Profession	1646-1699		1700-1715		1726-1752		1772-1785	
	m	N	m	N	m	N	m	N
	1150	14	816	5	943	16	1110	9

#### Valeur moyenne des dots de commerçants et artisans

Profession	1646-1699		1700-1715		1726-1752		1772-1785	
	artisanat et commerce*	356	167	403	91	413	146	507
artisanat et commerce**	902	326	725	164	795	274	627	154

n : nombre ; artisans et commerçants ruraux\* ; artisans et commerçants urbains\*\*

## La propriété foncière

Les cabaretiers ne sont pas les plus fortunés des commerçants, mais certains possèdent de confortables surfaces de terre. D'autres, seulement quelques lopins. En 1684, Denise Boudineau, veuve du pâtissier-cabaretier étampois Pierre Gaultier, est ainsi à la tête de 16 ares de vigne et de 26 ares de labour, à Saint-Pierre<sup>138</sup>. Deux ans plus tard, Toussaint Beaujon, cabaretier rue Saint-Jacques, possède 9,5 ares de vigne. En 1763, le cabaretier du Val-Saint-Germain, Antoine Charron, est propriétaire de 25 ares de terre<sup>139</sup>. Il s'agit là de petits propriétaires. En revanche, Cantienne Génj, veuve d'un cabaretier de Dourdan, baille à son frère — qui est laboureur à Boissy-le-Sec — une petite ferme de 14 ha, ceci pour 6 ans et moyennant un loyer en grains. En 1740, Jean Aubry, cabaretier à Ablis, loue 2 ha de labour à Pierre Troisvallée, laboureur à Boissy-le-Sec, ceci pour 9 ans et 27 livres de loyer<sup>140</sup>. En 1760, le cabaretier de Dourdan Léonard Dumais loue 60 ares de vignoble aux vignerons de Saint-Arnoult, Pierre Morin et Pierre Argand<sup>141</sup>. Enfin, en 1778, nous rencontrons un cabaretier bien pourvu, à savoir Étienne Thévenot, traiteur-cabaretier à Étampes et propriétaire de 5,2 ha de labour à Angerville<sup>142</sup>.

Outre les locaux abritant le cabaret, certains tenanciers possèdent des maisons en ville et à la campagne. Ainsi la famille Legrain (qui comprend le cabaretier Cornille Legrain), qui baille (en 1702) à la veuve Leclerc l'hôtellerie de « La Poule », pour 6 ans et 80 livres annuelles<sup>143</sup>. Claude Force, cabaretier à Étampes, possède de même une maison au Pavé Notre-Dame, qu'il baille pour 9 ans et 35 livres annuelles, en 1755<sup>144</sup>. La veuve de Toussaint Pierre, cabaretier à Mondésir, loue à François Morin, autre cabaretier du même lieu, l'hôtellerie de « La Samaritaine » ; ceci en 1760, pour 9 ans et 60 livres annuelles<sup>145</sup>. En 1751, les 7 cabaretiers d'Angerville possèdent tous au moins une maison.

## Les cabaretiers paysans

De nombreux cabaretiers veulent exploiter des terres agricoles. Faute d'être propriétaires, ils sont locataires. En 1618, Jean Charbonnier, cabaretier-chirurgien de Puiset-le-Marais, est ainsi locataire de 25 ares de vigne appartenant à Léon Riché, un vigneron de Valpuseaux. La même année, le greffier Julien Guyot baille au cabaretier Brossard (du quartier Évezard), 50 ares de terre et vigne à Morigny, pour 9 ans et 2 livres 8 sols<sup>146</sup>. En 1693, Guillaume Caquet, cabaretier à Bois-Herpin, loue 2,25 ha de

labour à Marie Delavigne, pour 9 ans et 7 livres annuelles<sup>147</sup>. En 1731, deux cabaretiers de Dourdan, Étienne Guerton et Pierre Soulette, louent 1,75 ha de labour dans cette même localité, moyennant 54 livres par an<sup>148</sup>. Très souvent, les cabaretiers sont propriétaires ou locataires de terres agricoles qu'ils mettent en valeur. D'ailleurs, à la campagne, ils sont nombreux à se proclamer laboureurs-cabaretiers.

### Le milieu des cabaretiers

Nous avons examiné les 85 contrats de mariage enregistrés sur la période, lesquels fournissent à la fois la profession de l'époux et celle du père de l'épouse. Notons qu'il n'existe aucun mariage entre deux familles de cabaretiers.

#### La sociologie des mariages

Professions	Nombre	Pourcentage
paysan x cabaretier	23	27 %
artisan x cabaretier	34	40 %
commerçant x cabaretier	16	19 %
salarié x cabaretier	8	9 %
autre x cabaretier	5	4 %

Ce milieu n'est pas fermé, contrairement à celui des hôteliers. Ainsi, il n'existe pas de dynasties de cabaretiers qui soient comparables à celles des hôteliers (les Desforges, les Darblay, les Guesnée...). Comme nous l'avons vu, les cabaretiers sont attirés par les activités agricoles. Nombreux sont les cabaretiers ruraux qui se prétendent laboureur-cabaretier, comme le sieur Pommereau, cabaretier à Angerville (en 1710)<sup>149</sup>, ou encore Charles Bernier, cabaretier d'Oysonville (en 1773)<sup>150</sup>. D'autres sont à la fois artisans et cabaretiers, l'épouse devant assurer le fonctionnement du cabaret. En 1704, à Étréchy, Jacques Guesnée est tailleur-cabaretier<sup>151</sup> ; en 1751, à Saint-Pierre, Claude Baron est charron-cabaretier<sup>152</sup>. Pour l'année 1755, nous découvrons Pierre Soulette, cabaretier-charcutier à Dourdan<sup>153</sup>. En 1734, Etienne Canard, de Maisse, se prétend boudrier-cabaretier<sup>154</sup>.

Il est relativement simple de devenir cabaretier : il suffit de disposer d'un local, de vin en suffisance, et d'un minimum de chopines. En 1750, Laurent Lecomte, cabaretier à Étréchy, demande au bailliage féodal l'autorisation de poser une enseigne sur la Grande Rue<sup>155</sup>. Trois ans plus tard, un cabaretier-chaudronnier d'Angerville souhaite lui aussi la pose d'une enseigne<sup>156</sup>.

### **Les cabarets, un lieu de sociabilité, de convivialité, de loisir et de débauche**

Tandis que le puits et le lavoir représentent un lieu de rencontre pour les femmes, les hommes se retrouvent au cabaret. D'après les documents judiciaires, de nombreux consommateurs n'ayant pas de vin chez eux — dans la mesure où il est plus



rentable de le vendre — viennent «boire chopine» au cabaret. Comme on l'imagine aisément, cela peut finir en pugilat. En de tels lieux, l'on s'adonne également aux jeux de cartes et à différents jeux de hasard, tels les dés. De même, le tenancier organise des jeux de boules ou de quilles. Même sans querelle ni bagarre, il arrive que certains consommateurs quittent les lieux bien avinés et désorientés au point de s'illustrer par la suite. Parfois, ces établissements se transforment en lieux de débauche. Beaucoup plus que les hôteliers, les cabaretiers n'hésitent pas à suivre, voire à précéder, la clientèle sur le chemin qui mène invariablement à des contacts désagréables avec l'administration répressive. Examinons ces différentes causes de friction.

## Ouverture pendant les offices divins

Les débits de boissons doivent être fermés pendant les offices divins et les processions. Mais le temporel l'emporte souvent sur le spirituel et le cabaret sur l'église. Ainsi, l'appétence éthylique a plus fait pour détourner la société masculine de l'église que l'action de tous les philosophes du siècle des Lumières réunis... De plus, l'amende encourue est trop faible pour inciter les tenanciers à ne pas garder leur établissement ouvert. En 1684, le curé de Brières constate de nombreuses absences pendant les vêpres ; sachant d'où vient la concurrence, il se rend chez le cabaretier Jean Buisson, lequel s'empare du curé et le retient dans le cabaret, en guise de représailles<sup>157</sup>. Le bailliage d'Étampes doit sévir en 1729<sup>158</sup>. Les cabarets étant demeurés ouverts pendant les processions, les magistrats rappellent que, pendant ce temps précis, les débits de boisson doivent rester fermés. Des amendes d'une livre sont infligées. En 1732, des ivrognes sortis du cabaret sont source de scandale en l'église de Valpuiseaux<sup>159</sup>. À l'autre extrémité de la région étudiée, cela ne va pas mieux. En 1754, le procureur fiscal de Mérobert fait le tour des cabarets, afin d'obtenir le respect de la fermeture. Encore faudrait-il que les fidèles ne fassent pas d'excès avant les offices... Ainsi, Pierre Blin est toujours « plein de vin » quand il se rend à l'église<sup>160</sup>. Or, les piliers de cabaret ne perturbent pas seulement la vie religieuse. En 1689, le procureur du Roi au bailliage poursuit le greffier Poussard, lequel s'attarde au cabaret au lieu d'assister aux audiences. Ce n'est pas le seul défaut du personnage : il est aussi poursuivi pour faux, concussion et prévarication<sup>161</sup>.

Puisque l'abus d'alcool pousse à transgresser les interdits, le consommateur blasphème beaucoup au cabaret. Parfois, de faux-frères dénoncent ces blasphémateurs, à l'instar du sieur Papillon, cabaretier étampoïse en 1667<sup>162</sup>. En 1687, Lambert Lucet est expulsé et condamné à 10 livres d'amende, pour avoir blasphémé dans un cabaret de Saint-Pierre<sup>163</sup>.

## Tapage

L'excitation alcoolique ou — au contraire — l'état de manque provoquent des manifestations bruyantes qui ne sont pas toujours du goût du tenancier. À Dourdan, le berger Pierre Baudeau se fait ainsi remarquer en 1739. L'administration répressive intervient et observe que ce dernier cache sous son habit un fusil à crosse brisée. Il s'agit d'une preuve de braconnage qui aurait dû l'inciter à plus de discrétion<sup>164</sup>. Signalons aussi la mésaventure arrivée à un collatéral de l'un des auteurs de la présente étude.



En 1749, Antoine Billard, Guillaume Charpentier et Jean-Louis Martin, tous trois garçons tisserands, perturbent l'ordre public, en cherchant à contraindre le cabaretier mérévillois Jean Collier de leur servir du vin, alors qu'ils sont déjà ivres<sup>165</sup>. Les trois trublions sont condamnés à passer la nuit dans les geôles féodales.

### **Les coups et blessures**

Dans ce contexte, les litiges entre clients avinés surviennent vite et les cabarets sont le théâtre de rixes et de pugilats. En 1683, Louis Vial blesse le cabaretier étampois Migon ; il lui en coûte 65 livres d'amende et de dommages et intérêts<sup>166</sup>. En 1704, le sieur Chérubin, tailleur-cabaretier d'Étréchy, essaie de s'interposer dans un pugilat opposant des joueurs de boules. Avec pour conséquence fort désobligeante pour lui d'être bastonné par Jacques Guesnée. La même année, le sergent Jean-Baptiste Fournier expulse deux ivrognes d'un cabaret d'Étréchy. Les fautifs, Chamenaud et Fagueret, tendent alors une embuscade au sergent et le rossent<sup>167</sup>. À Morigny, au cabaret d'Étienne Simon, des bourgeois attaquent un vigneron de la même localité et aussi la fille du vigneron Germain Marin<sup>168</sup>. Le soir du 2 avril 1707, le tenancier du cabaret «Le Saint-Nicolas», situé paroisse Saint-Pierre d'Étampes, déclenche une bagarre générale<sup>169</sup>. Le 25 juillet 1755, trois habitants d'Étréchy et un voiturier insultent de noms d'oiseaux («garce, putain...»), puis maltraitent une femme chez le cabaretier Derolle, dont l'établissement est installé en bordure de la route de Paris à Orléans<sup>170</sup>. Pour en finir avec cette rubrique de faits divers, citons une rixe opposant des collatéraux de l'un d'entre nous. En 1755, trois cousins (un Boudet, un Martin et un Thomas) consomment bruyamment au cabaret de Boigny, un des hameaux de Méréville. Jacques Liénard, quatrième cousin qui est surtout fils de la cabaretière et aussi meunier au moulin de «La Porte» (à Autruy), surgit en voulant faire cesser le tapage. Mal lui en prend, car c'est oublier les «capacités» de sa parentèle : il se fait rosser. L'affaire coûte 5 livres d'amende aux 3 pugilistes<sup>171</sup>. Enfin, en 1768, dans un cabaret étampois de la rue Évezard, Edme Robillon est tué par un soldat du régiment du Lyonnais. Les magistrats déclarent cette mort accidentelle ; selon eux, il s'agissait de légitime défense<sup>172</sup>.

## Jalousies cabaretières

Comme on peut aisément le comprendre, les cabaretiers sont habitués à la violence ; du reste, ils n'hésitent pas à y recourir eux aussi. En 1700, Jean Marsault, cabaretier à Autruy, se rebelle contre un huissier, mais cette profession souffrant d'une exécration réputation (bien méritée à cette époque), un tel comportement n'est pas pour nous surprendre<sup>173</sup>. Un an plus tard — le fait est moins courant —, un cabaretier de Guillerval et son fils poursuivent Charles Villezan jusque dans sa chambre<sup>174</sup>. Pour 1716, il faut signaler le « règlement musclé » opposant, d'une part le cabaretier de Saclas, sa femme et son charretier, d'autre part François Hyau, fils de cabaretier à Guillerval<sup>175</sup>. Ce dernier étant sévèrement blessé dans l'incident reçoit 20 livres d'indemnités. Certes, l'on n'en vient pas toujours aux mains, quoique le prologue verbal puisse être intéressant. Ainsi, en 1720, l'épouse du cabaretier de Guillerval qualifie Jaquette Migon, veuve du cabaretier de Mondésir, de « bougresse, putain et souteneuse de bordel »<sup>176</sup>. Il est vrai que l'établissement de Mondésir est mieux placé sur la route de Paris à Orléans...

## Les dettes

Les dettes, quelles que soient leurs causes, enveniment la situation. Comme le cabaretier a généralement plus de capacités financières que ses clients, il peut prêter de l'argent et faire crédit, mais sa patience a des limites. En mai 1739, par exemple, l'épouse d'un cabaretier de Notre-Dame, Alexis Boucher, est brutalisée par Cantien Mainfroy, cordonnier qui doit de l'argent au couple<sup>177</sup>. À Méréville, en 1747, l'inventaire du vigneron Clément Barrelier mentionne la dette d'une livre due à un cabaretier, mais le total de cet inventaire atteint seulement 197 livres<sup>178</sup>. Il est fort probable que ce vigneron ait eu du mal à rembourser.

## Les vols

Compte tenu de leur destination, il est facile de s'introduire dans les cabarets pour reconnaître les lieux et les habitudes, sous prétexte de consommer. Par conséquent, les vols ne manquent pas. Retenons à titre d'exemple quelques cas où le butin est important ou au contraire dérisoire. En 1730, un manouvrier angevin du nom de Vincent vole des chemises et des bas chez l'épicier-cabaretier Desrozier, à Dourdan<sup>179</sup>. En 1747, toujours dans cette localité, 4 cuillers, 6 fourchettes et 1 gobelet d'argent

disparaissent chez la cabaretière Catherine Bigé<sup>180</sup>. À Ormoy, en 1755, un homme de 25 ans dérobe 20 livres chez le cabaretier Étienne Boullemier, qui lui avait servi du pain et du fromage. En 1789, enfin, cinq individus pénètrent à 1 heure du matin chez le cabaretier Laureau, de Congerville, et lui volent du linge ainsi que la somme conséquente de 750 livres<sup>181</sup>.

Si les cabaretiers sont victimes de vols, ils peuvent aussi être parfois complices de voleurs et d'assassins. Ainsi en est-il d'Antoine Charron (surnommé «Tournetalon»), cabaretier du Val-Saint-Germain, connu pour avoir été le receleur de la prétendue «Bande à Renard»<sup>182</sup>. Charron est, du reste, condamné à la roue et exécuté avec ses complices en 1766.

### **La débauche et la prostitution**

En 1664, au cabaret étampois de «La Nouvelle-France», le sieur Joseph Durandet séduit Catherine Besnard, laquelle tombe enceinte et perçoit à ce titre une indemnité de 60 livres<sup>183</sup>. En 1687, une «fine équipe» se rend coupable de désordres nocturnes dans les cabarets étampois ; François Vramant et Michel Cordier tentent de violer une servante du «Sauvage»<sup>184</sup>. À Angerville, en 1710, le garçon d'écurie Pierre Desforges séduit Jeanne Pommereau, une fille de cabaretier. Le père de l'intéressée porte plainte pour séduction<sup>185</sup>. Si le degré de prostitution réelle est difficile à cerner dans les cabarets, il s'agit de lieux propices à des rencontres pouvant se traduire par le risque (ou, au contraire, l'espérance) de grossesse pour celles qui tentent l'aventure d'entrer dans de tels établissements ou qui y travaillent.

### **Conclusion**

Les hôtelleries et les cabarets existent aussi bien dans les villes et bourgades que dans les campagnes. Le trafic conséquent sur la route de Paris à Orléans explique la multiplication des établissements sur son parcours. Alors que les hôtelleries s'adaptent aux différences de conditions sociales des voyageurs, il existe une catégorie intermédiaire d'établissements délicats à classer ; ainsi, malgré leur appellation de cabaret, ces derniers accueillent des clients pour la nuit. Très souvent, cabaretiers et hôteliers sont aussi paysans, mais seuls les hôteliers ayant pignon sur rue parviennent à posséder des surfaces importantes. Ces hôteliers sont aussi ceux qui parviennent à s'infiltrer parmi les commerçants les plus aisés de la région et à devenir des notables. En revanche, les

cabaretiers se situent pour la plupart en dessous de la moyenne, tant en ce qui concerne la fortune que la notabilité dans le milieu des commerçants et artisans.

---

<sup>1</sup> Léon MARQUIS, *Les Rue d'Étampes et ses monuments*, Étampes, Brière, 1881, p. 115.

<sup>2</sup> Michel MARTIN et Bernard BINVEL, « Les Métiers du métal et du bois du XII<sup>e</sup> siècle à la Révolution, dans les régions de Dourdan et d'Étampes », *Bull. de la Société historique de Dourdan en Hurepoix* [désormais SHDH] 63 (2012), p. 29-46.

<sup>3</sup> Dom Basile FLEUREAU, 1683, *Les Antiquitez de la ville et du duché d'Estampes avec l'histoire de l'abbaye de Morigny et plusieurs remarques considérables qui regardent l'histoire générale de France*, Paris, J.B. Coignard, 1683, p. 104.

<sup>4</sup> *Registre criminel du Châtelet de Paris du 6 septembre 1389 au 18 mai 1392*, édité par Henri DUPLÈS-AGIER, Paris, Société des bibliophiles français, 1861-1864, t. 1, p. 14-34.

<sup>5</sup> Archives départementales des Yvelines (désormais ADY), D/938.

<sup>6</sup> Archives départementales de l'Essonne (désormais ADE), E 3900.

<sup>7</sup> *Ibid.*, E 3855 et E 3834/1.

<sup>8</sup> Archives départementales d'Eure-et-Loir (désormais ADEL), E 115.

<sup>9</sup> Au-delà de 1630, les prix en livres sont tous ramenés (d'après le taux de métal précieux) à la livre de 1637 ; sauf le prix du vin.

<sup>10</sup> Niccolò TOMMASEO, *Relation des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au seizième siècle*, Paris, Imprimerie royale, 1838, t. 2, p. 295.

<sup>11</sup> Jean HÉROARD, *Journal de l'enfance et la jeunesse de Louis XIII*, t. 2, p. 144, in : Charles FORTEAU, *Les Registres paroissiaux du canton de Méreville*, Paris, Champion, 1910, p.16.

<sup>12</sup> ADE, 2 E 34/29.

<sup>13</sup> Ernest MENAULT, *Angerville-la-Gâte (village royal) : essais historiques sur les villages royaux, seigneuriaux et monacaux de la Beauce*, Paris, Auguste Aubry, 1859, p. 18.

<sup>14</sup> ADY, 3 Q/1.

<sup>15</sup> ADE, 2 E 46/6.

<sup>16</sup> *Ibidem*

<sup>17</sup> ADE, 2 E 46/6, 46/7 et 46/8.

<sup>18</sup> Nous n'entrons pas dans les détails, car un changement radical de cotation sans table de correspondance nous oblige à vérifier tous nos dépouillements.

<sup>19</sup> ADE, 58 H 1.

<sup>20</sup> *Ibidem*

<sup>21</sup> *Ibid.*, 2 E 48/27.

<sup>22</sup> *Ibid.*, 2 E 48/28.

<sup>23</sup> *Ibid.*, 2 E 48/27.

<sup>24</sup> *Ibid.*, 2 E 48/75.

<sup>25</sup> *Ibid.*, 2 E 1/88.

<sup>26</sup> *Ibid.*, 2 E 2/22.

<sup>27</sup> *Ibid.*, 2 E 2/34.

<sup>28</sup> *Ibid.*, 2 E 1/93.

<sup>29</sup> *Ibid.*, 2 E 1/99.

<sup>30</sup> *Ibid.*, 2 E 1/145.

- 
- <sup>31</sup> *Ibid.*, 2 E 3/54.  
<sup>32</sup> *Ibid.*, 2 E 66/217.  
<sup>33</sup> Archives municipales Étampes (désormais AMÉ), FA 64 et FA 66.  
<sup>34</sup> ADE, 2 E 48/131.  
<sup>35</sup> *Ibid.*, 2 E 66/172.  
<sup>36</sup> *Ibid.*, B 1592.  
<sup>37</sup> *Ibid.*, B 1600.  
<sup>38</sup> *Ibid.*, 2 E 66/217.  
<sup>39</sup> *Ibid.*, 2 E 66/226.  
<sup>40</sup> *Ibid.*, 2 E 66/232.  
<sup>41</sup> *Ibid.*, 2 E 48/176.  
<sup>42</sup> *Ibid.*, 2 E 66/243.  
<sup>43</sup> Léon MARQUIS, *Les rue d'Étampes et ses monuments*, Étampes, Brière, 1881, p. 115.  
<sup>44</sup> Registres paroissiaux.  
<sup>45</sup> ADE, 2 E 66/250.  
<sup>46</sup> *Ibid.*, B 1290.  
<sup>47</sup> *Ibid.*, B 1299.  
<sup>48</sup> Archives de la Société historique et archéologique du canton de Méréville, E 39.  
<sup>49</sup> ADY, D 944.  
<sup>50</sup> ADE, 2 E 46/17.  
<sup>51</sup> *Ibid.*, B 1939.  
<sup>52</sup> *Ibid.*, 2 E 46/40.  
<sup>53</sup> *Ibid.*, 2 E 46/62.  
<sup>54</sup> *Ibid.*, C 410.  
<sup>55</sup> ADEL, 2 E 34/424 et 427.  
<sup>56</sup> AMÉ, FA 64 et FA 66.  
<sup>57</sup> ADE, 2 E 78/290.  
<sup>58</sup> *Ibid.*, 2 E 1/152.  
<sup>59</sup> Archives de la Société historique et archéologique du canton de Méréville, E 57.  
<sup>60</sup> ADE, 2 E 34/888.  
<sup>61</sup> *Ibid.*, 2 E 3/54.  
<sup>62</sup> *Ibid.*, B 2108.  
<sup>63</sup> *Ibid.*, 2 E 66/261.  
<sup>64</sup> *Ibid.*, 2 E 66/195.  
<sup>65</sup> *Ibid.*, 2 E 48/160.  
<sup>66</sup> *Ibid.*, 2 E 66/226.  
<sup>67</sup> *Ibid.*, B 1299.  
<sup>68</sup> *Ibid.*, 2 E 46/6.  
<sup>69</sup> *Ibid.*, 2 E 46/7.

---

<sup>70</sup> *Ibid.*, 2 E 48/115.

<sup>71</sup> *Ibid.*, 2 E 48/121.

<sup>72</sup> D'autres actes suggèrent Poitrimou.

<sup>73</sup> ADE, 2 E 66/108.

<sup>74</sup> *Ibid.*, 2 E 66/115.

<sup>75</sup> *Ibid.*, 2 E 66/116.

<sup>76</sup> *Ibid.*, 2 E 66/125.

<sup>77</sup> *Ibid.*, 2 E 66/137.

<sup>78</sup> *Ibid.*, 2 E 46/24.

<sup>79</sup> ADEL, B 887.

<sup>80</sup> ADE, 2 E 1/110.

<sup>81</sup> *Ibid.*, 2 E 46/31.

<sup>82</sup> *Ibid.*, 2 E 66/234.

<sup>83</sup> *Ibid.*, 2 E 19/1-2.

<sup>84</sup> *Ibid.*, 2 E 48/207.

<sup>85</sup> *Ibid.*, 2 E 46/70.

<sup>86</sup> *Ibid.*, 2 E 66/80.

<sup>87</sup> *Ibid.*, 2 E 66/88.

<sup>88</sup> *Ibid.*, 2 E 66/115.

<sup>89</sup> *Ibid.*, 2 E 66/148.

<sup>90</sup> *Ibid.*, 2 E 1/97.

<sup>91</sup> *Ibid.*, 2 E 66/206.

<sup>92</sup> *Ibid.*, 2 E 48/160.

<sup>93</sup> *Ibid.*, 2 E 48/184.

<sup>94</sup> *Ibid.*, 2 E 66/256.

<sup>95</sup> *Ibid.*, 2 E 48/208.

<sup>96</sup> *Ibid.*, B 1601.

<sup>97</sup> *Ibid.*, B 1183.

<sup>98</sup> *Ibid.*, B 1140.

<sup>99</sup> *Ibid.*, B 960.

<sup>100</sup> *Ibid.*, B 1241.

<sup>101</sup> *Ibid.*, B 1267.

<sup>102</sup> *Ibid.*, 2 E 66/97.

<sup>103</sup> *Ibid.*, 2 E 66/110.

<sup>104</sup> *Ibid.*, 2 E 66/151.

<sup>105</sup> *Ibid.*, 2 E 48/207.

<sup>106</sup> *Ibid.*, 2 E 66/63.

<sup>107</sup> *Ibid.*, 2 E 66/250.

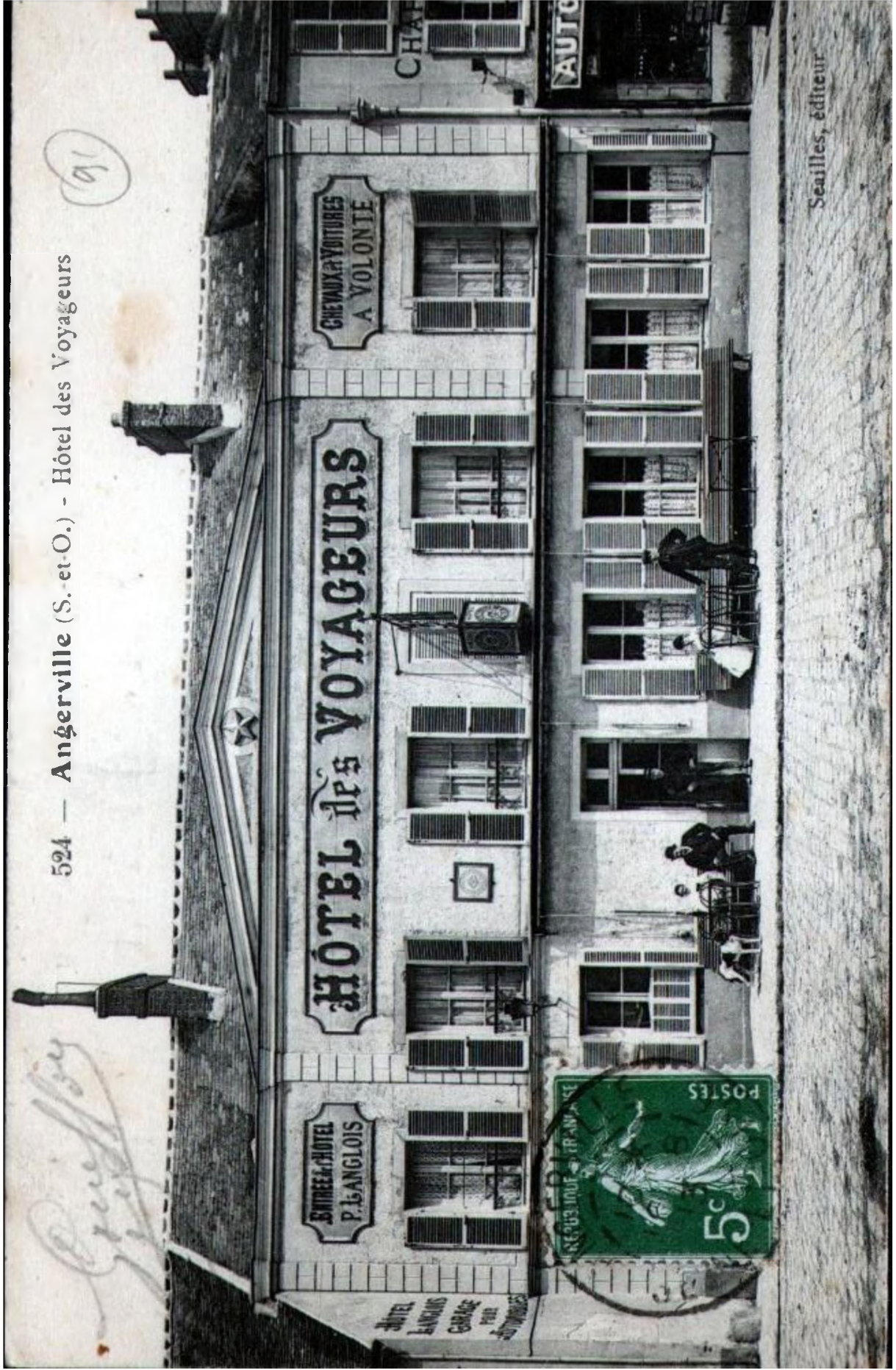
<sup>108</sup> *Ibid.*, 2 E 1/90.

- 
- <sup>109</sup> *Ibid.*, 2 E 46/24.  
<sup>110</sup> *Ibid.*, 2 E 66/232.  
<sup>111</sup> AMÉ : registres paroissiaux ; et ADE, 2 E 66/63.  
<sup>112</sup> On en trouve même deux simultanément vers 1745-1750 : ADE, 2 E 46/24.  
<sup>113</sup> *Ibid.*, 2 E 66/115.  
<sup>114</sup> *Ibid.*, B 1601.  
<sup>115</sup> *Ibid.*, B 1306.  
<sup>116</sup> Registres paroissiaux  
<sup>117</sup> Henri DUPLÈS-AGIER (éd.), *Registre criminel du Châtelet de Paris du 6 septembre 1389 au 18 mai 1392*, Paris, Société des bibliophiles français, 1861-1864, t. 1, 14-34.  
<sup>118</sup> ADE, E 3814/1.  
<sup>119</sup> AMÉ, FA 64.  
<sup>120</sup> ADE, C 410.  
<sup>121</sup> *Ibid.*, 2 E 1/88.  
<sup>122</sup> *Ibid.*, B 2575.  
<sup>123</sup> *Ibid.*, 2 E 32/3.  
<sup>124</sup> *Ibid.*, 2 E 34/107.  
<sup>125</sup> *Ibid.*, 2 E 1/109.  
<sup>126</sup> *Ibid.*, B 369.  
<sup>127</sup> *Ibid.*, B 69.  
<sup>128</sup> *Ibid.*, B 370.  
<sup>129</sup> *Ibid.*, 2 E 48/176.  
<sup>130</sup> *Ibid.*, 2 E 48/180.  
<sup>131</sup> *Ibid.*, 2 E 48/181.  
<sup>132</sup> *Ibid.*, B 1297.  
<sup>133</sup> *Ibid.*, 2 E 1/153.  
<sup>134</sup> *Ibid.*, 2 E 66/253.  
<sup>135</sup> *Ibid.*, 2 E 66/261.  
<sup>136</sup> *Ibid.*, 2 E 1/153.  
<sup>137</sup> *Ibid.*, 2 E 61/90.  
<sup>138</sup> *Ibid.*, 58 H 1.  
<sup>139</sup> *Ibid.*, 2 E 3/51.  
<sup>140</sup> *Ibid.*, 2 E 3/44.  
<sup>141</sup> *Ibid.*, 2 E 3/50.  
<sup>142</sup> *Ibid.*, C 410.  
<sup>143</sup> *Ibid.*, 2 E 66/147.  
<sup>144</sup> *Ibid.*, 2 E 48/181.  
<sup>145</sup> *Ibid.*, 2 E 66/192.  
<sup>146</sup> *Ibid.*, 2 E 66/5.  
<sup>147</sup> *Ibid.*, 2 E 66/6.

- 
- <sup>148</sup> *Ibid.*, 2 E 3/41.  
<sup>149</sup> *Ibid.*, B 1598.  
<sup>150</sup> *Ibid.*, 2 E 66/253.  
<sup>151</sup> *Ibid.*, B 1681.  
<sup>152</sup> AME, FA 66.  
<sup>153</sup> ADE, 2 E 1/112.  
<sup>154</sup> *Ibid.*, 2 E 61/90.  
<sup>155</sup> *Ibid.*, B 369.  
<sup>156</sup> *Ibid.*, B 2129.  
<sup>157</sup> *Ibid.*, B 1576.  
<sup>158</sup> *Ibid.*, B 1241.  
<sup>159</sup> *Ibid.*, B 1831.  
<sup>160</sup> *Ibid.*, B 1277.  
<sup>161</sup> *Ibid.*, B 1181.  
<sup>162</sup> *Ibid.*, B 1569.  
<sup>163</sup> *Ibid.*, B 1169.  
<sup>164</sup> *Ibid.*, B 928.  
<sup>165</sup> *Ibid.*, B 2128.  
<sup>166</sup> *Ibid.*, B 1575.  
<sup>167</sup> *Ibid.*, B 1681.  
<sup>168</sup> *Ibid.*, B 2560.  
<sup>169</sup> *Ibid.*, B1601.  
<sup>170</sup> *Ibid.*, B 370.  
<sup>171</sup> *Ibid.*, B2130.  
<sup>172</sup> *Ibid.*, B1306.  
<sup>173</sup> *Ibid.*, B1197.  
<sup>174</sup> *Ibid.*, B 1200.  
<sup>175</sup> *Ibid.*, B 2618.  
<sup>176</sup> *Ibid.*, B 1924.  
<sup>177</sup> *Ibid.*, B 1627.  
<sup>178</sup> *Ibid.*, B 2128.  
<sup>179</sup> *Ibid.*, B 930.  
<sup>180</sup> *Ibid.*, B 934.  
<sup>181</sup> *Ibid.*, B 1377.  
<sup>182</sup> *Ibid.*, B 939.  
<sup>183</sup> *Ibid.*, B 1143.  
<sup>184</sup> *Ibid.*, B 1578.  
<sup>185</sup> *Ibid.*, B 1598.



524 — Angerville (S. et-O.) - Hôtel des Voyageurs



Seailles, éditeur

# COLLECTION MÉMOIRE(S) D'ÉTAMPES

## LA GRANDE GUERRE DES ÉTAMPOIS (1914-1918)

1. D'une guerre à l'autre (1870 - 1914)  
La France et le monde dans la presse étampoise
2. Les femmes - Les enfants
3. Répertoire des soldats prisonniers en Allemagne (1914-1919)
4. Les prisonniers en Allemagne (1914-1919)
5. Répertoire des soldats morts en 1914
6. Répertoire des prisonniers de guerre allemands morts à Étampes (1914-1919)
7. Répertoire des soldats morts en 1915.
8. Répertoire des soldats morts en 1916

## TOUT FEU, TOUT FLAMME :

Pompiers et lutte contre l'incendie à Étampes

9. De 1778 à 1900
10. De 1900 à 1972

## LES CORPS DE MÉTIERS DANS LA RÉGION D'ÉTAMPES, DU XIII<sup>E</sup> SIÈCLE À LA RÉVOLUTION

11. Métiers du métal, du bois et du bâtiment
12. Les communautés de métiers à étampes au début du XVIII<sup>e</sup> siècle (1728-1736)
13. Hôteliers et cabaretiers dans le sud de l'Essonne du XIV<sup>e</sup> siècle à la Révolution

## LE COLLÈGE D'ÉTAMPES, UNE «AFFAIRE DE SOCIÉTÉ»



VILLE D'ÉTAMPES,  
Archives municipales :  
Direction de l'Action culturelle,  
du Patrimoine & des Archives.  
4 Rue Sainte-Croix - 91150 ÉTAMPES.